



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE — POLITIQUES COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES — RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR

Juillet 2022

Dans le contexte des politiques communes des pays membres et des politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le conseil d'administration le 22 juin 2022, après des entretiens avec les institutions régionales qui ont pris fin le 17 mai 2022. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 10 juin 2022.
- Une **déclaration de l'administrateur**.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

10 juin 2022

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES À L'APPUI DES PROGRAMMES DE RÉFORME DES PAYS MEMBRES

THÈMES PRINCIPAUX

Contexte et risques. La CEMAC a terminé l'année 2021 dans une position extérieure fragile, avec des réserves brutes ne représentant que 2,7 mois d'importations prospectives et des avoirs extérieurs nets (AEN) à leur plus bas niveau depuis des décennies, malgré des financements du FMI, l'allocation de DTS et le resserrement de la politique monétaire. Le choc sur les termes de l'échange enregistré cette année devrait globalement avoir un effet positif sur la CEMAC. Ces perspectives plus favorables sont cependant soumises à des incertitudes externes accrues liées aux conséquences de la guerre en Ukraine (en particulier les pressions inflationnistes mondiales, les incertitudes sur la croissance mondiale et la forte volatilité des prix du pétrole), à un resserrement plus rapide qu'anticipé des conditions financières mondiales, à la possible émergence de nouveaux variants du COVID-19 et aux risques liés aux cryptoactifs. S'ils se maintiennent, les prix élevés actuels du pétrole contribueront à reconstituer des marges de manœuvre budgétaires et extérieures, à condition que les politiques budgétaires demeurent prudentes. La nécessité de protéger les populations vulnérables face à l'envolée des prix de l'énergie et des produits alimentaires complexifie davantage la tâche des décideurs publics dans cet environnement incertain, étant donné les options politiques déjà limitées de la CEMAC.

Recommandations

Saisir l'opportunité qu'offrent les prix élevés du pétrole pour reconstituer les marges de manœuvre budgétaires et extérieures. Il conviendrait de renforcer les filets sociaux afin de protéger les populations vulnérables contre les effets de l'envolée des prix de l'énergie, des produits alimentaires et des engrais.

Maintenir l'orientation prudente de la politique monétaire et continuer de renforcer le cadre de gestion de la liquidité, notamment en traitant les banques en difficulté de trésorerie. Continuer à mettre en œuvre la réglementation des changes afin d'accroître le rapatriement des devises.

Normaliser le cadre prudentiel d'ici fin juin 2022, comme prévu, et veiller à ce que les banques prennent en compte le risque souverain de manière adéquate.

La décision de la COBAC du 6 mai dernier d'interdire l'utilisation des cryptoactifs par les banques contribue à en atténuer les risques associés. À terme, une solution politique collective sera nécessaire pour faire face aux risques découlant de l'adoption unilatérale par la République centrafricaine des cryptoactifs, et du bitcoin en particulier, comme monnaie légale.

Intensifier la mobilisation des recettes non pétrolières et accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment pour renforcer les systèmes de gestion des finances publiques, améliorer la qualité des infrastructures publiques, améliorer la gouvernance et l'intégrité financière et diversifier les économies de la région pour réduire le rôle des énergies fossiles.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
(département Afrique)
et **Gavin Gray**
(département de la
stratégie, des
politiques et de
l'évaluation)

Les discussions se sont déroulées en présentiel respectivement du 3 au 6 mai 2022 et du 9 au 17 mai 2022 à Libreville et à Yaoundé. L'équipe des services du FMI était composée de Mme Lahreche (cheffe de mission), de Mmes Belianska et Martin et de MM. Lautier et Tapsoba (tous du département Afrique), de M. Dehmej (département des marchés monétaires et de capitaux) et de Mme Mendez (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). Elle a bénéficié du concours de MM. Gomez et Staines (respectivement représentants résidents au Gabon et au Cameroun) et de MM. Nzebi et Ambassa (respectivement économistes locaux au Gabon et au Cameroun). M. Nguema Affane (bureau de l'administrateur) a participé à certaines réunions. La mission s'est entretenue avec M. Abbas Mahamat Tolli, gouverneur de la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC et président de la COBAC) ; M. Maurice Christian Ouanzin (Secrétaire général de la COBAC) ; M. Nagoum Yamassoum, président de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF) ; de M. Djiena Wembou (Secrétaire général du programme régional de réformes économiques et financières de la CEMAC, PREF-CEMAC) ; et d'autres hauts responsables de ces institutions et des représentants des institutions financières. Le présent rapport a été établi avec l'assistance de Mme Adjahouinou et de M. Ouattara.

Le présent document porte sur les politiques communes à l'appui des programmes des pays membres de la CEMAC soutenus par le FMI. Dans l'ensemble du rapport, le terme « autorités » renvoie aux institutions régionales chargées des politiques communes au sein de l'union monétaire. La CEMAC réunit six pays : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE	5
A. Contexte	5
B. Évolution récente de l'économie	6
PERSPECTIVES ET RISQUES	9
PROFITER DE LA HAUSSE DES COURS DU PÉTROLE POUR RECONSTITUER DES RÉSERVES	13
A. Gérer prudemment le surcroît de recettes pétrolières afin de renforcer la stabilité extérieure	13
B. Maintenir une politique monétaire prudente	15

C. Contrecarrer les risques liés aux cryptoactifs	17
D. Renforcer les politiques relatives au secteur financier	18
E. Faire progresser le cadre de surveillance régionale	20

RELANCER LA DYNAMIQUE DE RÉFORME POUR UNE CROISSANCE PLUS FORTE ET INCLUSIVE _____ 21

SUIVI DES ASSURANCES RELATIVES AUX POLITIQUES RÉGIONALES _____ 22

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI _____ 23

ENCADRÉ

1. Possibles canaux de répercussion de la guerre en Ukraine sur la CEMAC	12
--	----

GRAPHIQUES

1. Principaux indicateurs économiques, 2001–22	26
2. Principaux indicateurs économiques, 2006–25	27
3. Évolution monétaire récente	27

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–26	29
2. Comptes nationaux, 2016–26	30
3 a. Balance des paiements, 2016–26 (en milliards de FCFA)	31
3b. Balance des paiements, 2016–26 (en pourcentage du PIB)	32
4 a. Indicateurs budgétaires, 2016–26 (pourcentage du PIB)	33
4 b. Indicateurs budgétaires, 2016–26 (en pourcentage du PIB non pétrolier)	34
5. Respect des critères de convergence, 2016–26	35
6. Situation monétaire, 2016–26	36
7. Comptes abrégés de la banque centrale, 2016–23	37
8. Avoirs extérieurs nets de la banque centrale, 2016–26	38
9. Indicateurs de solidité financière, 2015–22	39
10. Sources de financement extérieur, 2017–25	40

ANNEXE

1. Utilisation des cryptoactifs comme monnaie officielle : risques et mesures à prendre par les pouvoirs publics	41
--	----

APPENDICE

I. Suivi de la lettre d'appui aux programmes de relance et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC	47
---	----

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

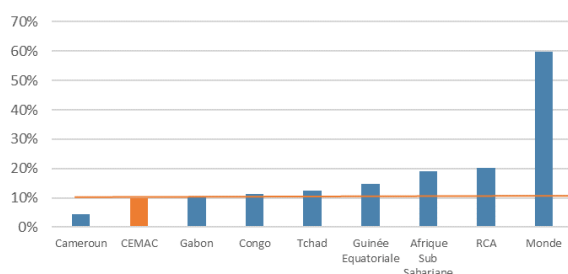
A. Contexte

1. La CEMAC est en bien placée pour bénéficier des prix élevés du pétrole, mais elle fait face à des incertitudes accrues. La CEMAC est sortie de la phase aiguë de la crise de la COVID-19 dans une position fragile, terminant l'année 2021 avec des réserves brutes à seulement 2,7 mois d'importations prospectives et des avoirs extérieurs nets (AEN) à leur plus bas niveau depuis des décennies, malgré des financements du FMI, l'allocation de DTS et le resserrement de la politique monétaire. Le choc pétrolier déclenché par la guerre en Ukraine devrait avoir un effet positif sur les États de la CEMAC, à l'exception de la République centrafricaine, qui est un pays importateur de pétrole. Si les politiques budgétaires demeurent prudentes, le niveau élevé des prix du pétrole devrait faciliter la reconstitution des marges de manœuvre budgétaires et extérieures. Ces perspectives plus favorables sont toutefois soumises à des incertitudes externes accrues, notamment les pressions inflationnistes mondiales et le resserrement des conditions financières mondiales, la possible émergence de nouveaux variants du COVID-19 et les risques liés aux cryptoactifs. La protection des populations vulnérables contre l'envolée des prix de l'énergie et des produits alimentaires complexifie davantage la tâche des décideurs publics dans cet environnement incertain, étant donné les options politiques déjà limitées de la CEMAC en raison de ses vulnérabilités budgétaires et de la dette publique élevées.

2. Les taux de vaccination demeurent faibles dans la région. À la mi-mai 2022, le taux de vaccination moyen de la population de la CEMAC n'atteignait que 10,9 %, en raison des problèmes logistiques récurrents dans le déploiement de la campagne et de la forte hésitation vaccinale. La plupart des mesures d'endiguement ont été levées.

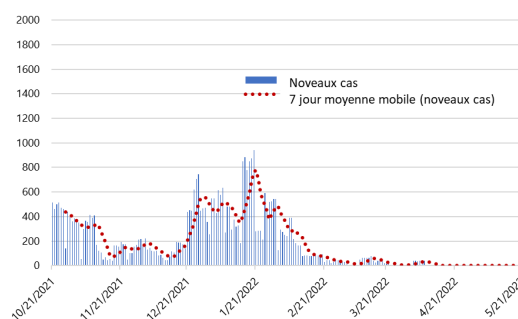
Graphique 1 du texte. CEMAC : Évolution de la COVID-19 et taux de vaccination

CEMAC : Part de la population pleinement vaccinée contre la COVID-19 en mai 2022



Source: Our World in Data.

CEMAC : Nouveaux cas de COVID-19 par jour, moyenne mobile sur 7 jours



Sources : Our World in Data, base de données sur la COVID-19 ; estimations des services du FMI.

3. Les progrès dans la mise en œuvre des recommandations formulées lors du Sommet des chefs d'État de la CEMAC d'août 2021 restent lents. La mise en œuvre des programmes appuyés par le FMI se poursuit. Des unités de contrôle et de coordination ont été mise en place dans tous les États membres pour assurer le suivi des réformes, avec des rapports trimestriels au Secrétariat du Programme de réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC). En 2022, la Commission de la CEMAC a repris ses consultations régionales annuelles, interrompues pendant deux ans à cause de la pandémie de COVID-19. Les trois consultations achevées (le Congo, la République centrafricaine, et le Tchad), montrent que ces pays ont encore des progrès à réaliser dans la transcription des directives régionales, la pleine opérationnalisation des systèmes intégrés de gestion des informations financières, le passage au budget-programme, et la mise en œuvre de stratégies globales de gestion de la dette à moyen terme, notamment pour l'apurement des arriérés de paiement intérieurs. Les contraintes de capacités ralentissent l'avancée des réformes en matière de gestion des finances publiques. Le déploiement des comptes uniques du Trésor (CUT) est désormais prévu pour le troisième trimestre de 2022. Des progrès ont été réalisés vers la finalisation du marché financier unifié, avec un calendrier affiné des émissions de titres publics, et trois pays (le Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon) ont soumis la liste d'entreprises publiques qui pourraient être cotées à la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC). Le mécanisme de sanction en cas de non-respect du cadre de convergence régional n'a pas encore été adopté par la Conférence des chefs d'État.

B. Évolution récente de l'économie

4. En 2021, la reprise économique a été timide. Le PIB réel a augmenté de 1,1 %, soit 0,8 point de pourcentage de moins que projeté initialement, principalement dû à une contraction beaucoup plus forte que prévue du secteur pétrolier, reflétant un sous-investissement (Congo et Tchad) et des accidents techniques de production (Guinée équatoriale) qui ont limité la production de pétrole et de gaz. En ligne avec la montée des pressions inflationnistes mondiales, l'inflation est estimée avoir augmenté à 1,9 % à fin 2021, en-dessous du critère de convergence fixé à 3 %, en raison de la transmission différée de l'inflation mondiale, des contrôles de prix et de la dynamique du marché local.

5. Les données disponibles indiquent une baisse du ratio de dette/PIB en 2021, à la faveur d'une amélioration des situations budgétaires nationales. Le déficit budgétaire global est estimé s'être réduit à 2 % du PIB, contre 3,1 % en 2020. L'amélioration de la situation budgétaire a dépassé les attentes initiales de 0,7 point de pourcentage du PIB, reflétant une plus forte réduction des dépenses courantes (République centrafricaine et Guinée équatoriale), une mobilisation des recettes pétrolières plus élevée (sauf au Tchad et au Gabon) et une mobilisation des recettes non pétrolières plus forte (sauf au Congo, en République centrafricaine et en Guinée équatoriale). Par conséquent, la dette publique a été réduite à 58,1 % du PIB, contre 60 % en 2020.

6. La BEAC a continué de resserrer sa politique monétaire. La banque centrale a relevé son taux directeur de 25 points de base le 25 novembre 2021 pour juguler la baisse des réserves, et de 50 points de base supplémentaires (à 4 %) le 28 mars 2022 pour ancrer les anticipations inflationnistes. En parallèle, elle a augmenté le taux de la facilité de prêt marginal, laissant inchangé

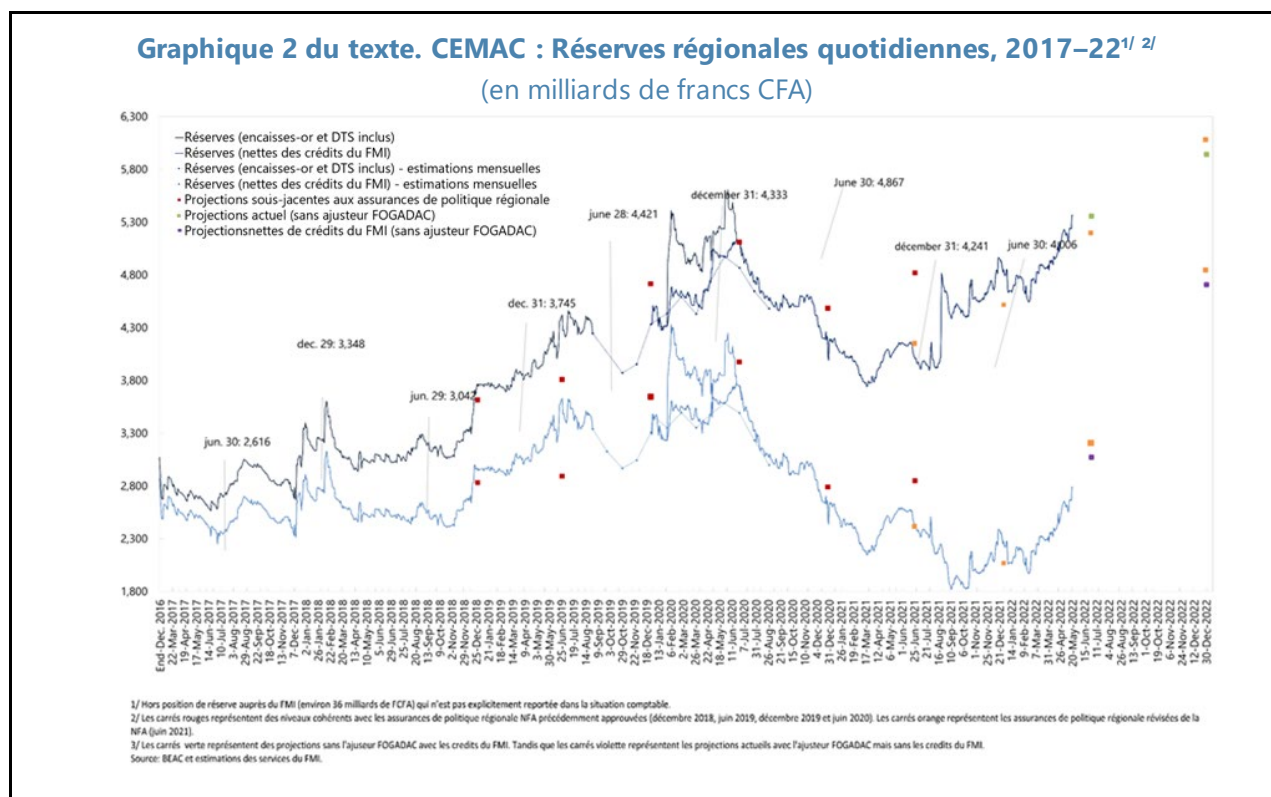
le corridor de 175 points de base. La BEAC a également resserré les conditions de liquidité. Elle a relevé le taux de ses opérations de ponction de liquidité, reprises en août, de 30 points de base en novembre, puis de 25 points de base supplémentaires en février (à 0,75 %) afin d'accroître l'attractivité de son guichet de ponction de liquidités. Elle a également réduit le montant de ses injections hebdomadaires de liquidité de 250 milliards de francs CFA à 230 milliards de francs CFA en décembre, et progressivement à 160 milliards de francs CFA en avril. Entre mars et mai 2022, la BEAC a réorienté trois nouvelles banques structurellement dépendantes de ses injections de liquidité, de son guichet principal de refinancement hebdomadaire vers son guichet de la facilité de prêt marginal, conformément aux recommandations des services du FMI. Elle a mis fin à deux de ses trois opérations d'injection de liquidité à long terme et a raccourci la maturité de l'opération restante. En septembre 2021, la BEAC a mis un terme à l'assouplissement du cadre de garanties pour les titres publics adopté au début de la crise, ramenant ainsi les décotes à leurs niveaux d'avant la pandémie. En mai 2022, elle a augmenté davantage les décotes des pays non notés. Par ailleurs, en janvier 2022, la BEAC a commencé à appliquer au secteur extractif les obligations de rapatriement et de cession de devises prévues dans la réglementation des changes.

7. La COBAC a commencé à lever les mesures d'assouplissement réglementaire prises pendant la pandémie, dans un contexte d'exposition croissante des banques au risque souverain. Avec l'assouplissement réglementaire temporaire mis en œuvre depuis mi-2020, le ratio des prêts improductifs déclarés a culminé à 20,6 % au troisième trimestre de 2020, avant de redescendre à 19,4 % au premier trimestre de 2022. Les prêts compromis liés à la crise de la COVID-19 étaient estimés à 443 milliards de francs CFA au troisième trimestre de 2021, soit 4,7 % du total des prêts. La COBAC a commencé à normaliser sa politique prudentielle en relevant le volant de conservation des fonds propres de 50 points de base à 2 %, le rapprochant ainsi de son niveau de 2,5 % d'avant la pandémie. Les mesures d'assouplissement liées à la COVID devraient prendre fin d'ici fin juin 2022. En 2021, l'exposition des banques au risque souverain a atteint un record de 28,4 % du total des actifs du système bancaire, contre 16 % en fin 2018, reflétant des besoins de financement croissants pendant la crise de la COVID-19, le fait que le système financier repose sur les banques, la hausse des actifs souverains assortis d'une pondération nulle et le nombre élevé et croissant de banques ne respectant pas les limites de concentration individuelles. La BEAC travaille avec les pays de la CEMAC en vue d'élargir la base d'investisseurs pour les titres publics sur le marché régional des valeurs mobilières.

8. Les pays membres de la CEMAC ont utilisé l'essentiel de leurs allocations de DTS de 2021 (797 milliards de francs CFA). Les services du FMI avaient conseillé que les pays ayant une situation budgétaire plus solide et un meilleur accès au marché conservent la moitié de leur allocation de DTS pour soutenir l'accumulation de réserves ; et que l'utilisation des DTS vienne en substitution aux financements intérieurs. Les services du FMI considèrent que la pratique a été globalement en ligne avec ces orientations. Le Tchad a utilisé l'intégralité de son allocation de DTS dès réception (103 milliards de francs CFA) pour répondre à des besoins sociaux urgents, dont l'insécurité alimentaire. La République centrafricaine a utilisé 35 milliards de francs CFA de son allocation de 88 milliards de francs en 2021 et a tiré le reste en 2022, essentiellement pour compenser le manque à gagner sur les appuis budgétaires extérieurs. Le Congo prévoit utiliser en

son allocation de DTS—qu’il a entièrement tirée (119 milliards de francs CFA)—en 2022, pour financer des dépenses sociales et de développement et apurer ses arriérés de paiements intérieurs. Le Cameroun a utilisé 50 milliards de francs CFA en substitution à un appui différé du FMI en 2021 et a tiré 70 milliards de francs CFA supplémentaires en 2022 pour financer des mesures liées à la COVID, et prévoit d’économiser le solde de son allocation de DTS (environ 40 %) en vue de reconstituer des marges de manœuvre budgétaires et extérieures. Le Gabon prévoit d’utiliser environ 15 % de son allocation en 2022 pour rembourser sa dette intérieure et améliorer la composition de son financement intérieur. Enfin, la Guinée équatoriale compte utiliser son allocation de DTS, entièrement tirée (120 milliards de francs CFA), pour apurer ses arriérés de paiements intérieurs (106 milliards de francs CFA), le solde devant principalement soutenir l’accumulation des réserves extérieures de la BEAC.

9. Dans un contexte marqué par un manque à gagner sur les appuis budgétaires, et malgré une politique monétaire plus resserrée, les assurances régionales prévues pour fin décembre 2021 n’ont pas été atteintes. La tendance baissière des réserves de change brutes s’est inversée au dernier trimestre de 2021. Malgré cette amélioration, les réserves brutes se sont établies à 2,7 mois d’importations prospectives de biens et de services à fin décembre 2021, contre 3,2 mois en fin décembre 2020. Les assurances régionales concernant les AEN prévues pour fin décembre 2021 (2,20 milliards d’EUR) ont été temporairement manquées (de 35,1 millions d’EUR), essentiellement en raison d’un manque à gagner sur les appuis budgétaires (de 71,6 millions d’EUR). La réalisation des assurances régionales fixées pour fin juin (2,81 milliards d’EUR) demandera de la discipline dans le rapatriement des recettes d’exportation.



PERSPECTIVES ET RISQUES

10. Les perspectives macroéconomiques sont favorables, mais elles reposent sur l'hypothèse du maintien de la prudence budgétaire et d'une transmission limitée de l'inflation. Ces perspectives sont soutenues par des prix du pétrole bien plus élevés qu'initialement prévu et les politiques sous-tendant les programmes soutenus par le FMI récemment approuvés ¹. La croissance du PIB réel devrait atteindre à 4,2 % en 2022, tirée par une forte reprise du secteur non pétrolier, du fait de l'amélioration de termes de l'échange des produits non pétroliers (manganèse, bois, gaz), de l'assouplissement des mesures de confinement liées à la COVID-19, ainsi que du dynamisme du secteur pétrolier, suite à l'envolée des prix du pétrole ainsi qu'à ses retombées positives sur le secteur des services. L'inflation devrait atteindre 3,3 % en moyenne en 2022, légèrement au-dessus du critère de convergence fixé à 3 %, et atteindre 3,5 % d'ici fin 2022. L'inflation à moyen terme dépendra de l'ampleur et de la persistance du choc sur les prix des matières premières et du délai de transmission de l'inflation mondiale aux prix intérieurs (en raison des contrôles de prix, des subventions implicites ou des allègements fiscaux accordés aux fournisseurs).

11. La situation budgétaire des pays de la CEMAC devrait s'améliorer. A moins de dérapages dans le respect des objectifs budgétaires des programmes, le solde budgétaire global de la région devrait s'améliorer de 3,1 points de pourcentage du PIB en 2022, à la faveur de recettes pétrolières exceptionnelles plus importantes que prévu (en particulier au Congo, au Gabon et au Tchad).

12. La position extérieure de la CEMAC devrait se renforcer. Le solde du compte courant devrait s'améliorer de 3 points de pourcentage du PIB en 2022, de son niveau de -2.3% en 2021, reflétant l'effet net positif attendu de l'amélioration des termes de l'échange des produits non pétroliers et du choc des prix du pétrole pour les pays producteurs de pétrole de la CEMAC. Par conséquent, les réserves de change brutes devraient atteindre 3,5 mois d'importations d'ici fin 2022.

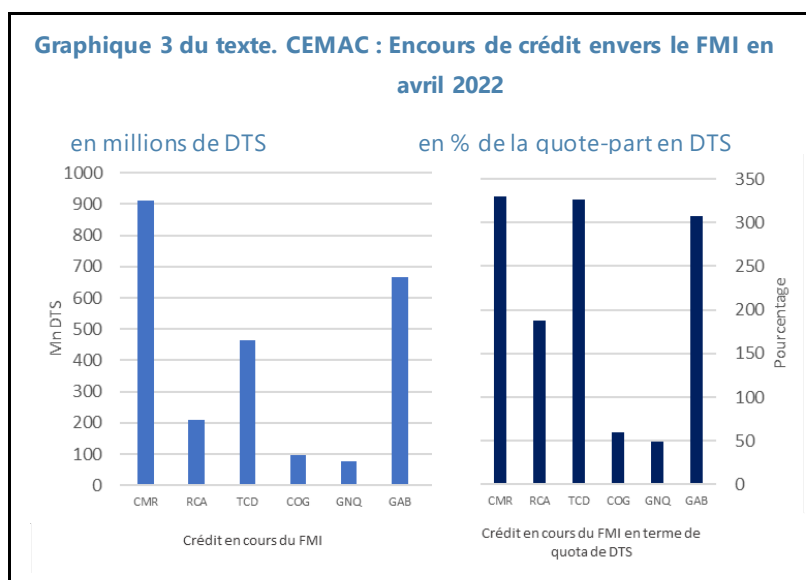
13. Ces perspectives sont assombries par des incertitudes accrues, avec des risques fortement orientés à la baisse, soulignant l'importance pour les autorités de commencer à préparer des plans d'urgence.

- Une escalade des sanctions et d'autres perturbations liées à l'invasion de l'Ukraine par la Russie est l'un des principaux risques baissiers. Si les incertitudes sur la demande mondiale se traduisaient en une plus grande volatilité des prix du pétrole, elles assombrieraient les perspectives de croissance. Une forte inflation (des produits alimentaires) pourrait se répercuter sur les prix intérieurs, affectant les pauvres et la classe moyenne urbaine, freinant la croissance, et engendrant potentiellement des troubles sociaux. Une forte inflation des

¹ Le prix de base du pétrole supposé lors de l'approbation des programmes récents était d'environ 50 % inférieur à son niveau actuel.

engrais pourrait affecter la production agricole et aggraver l'insécurité alimentaire dans les années à venir. Des subventions aux produits alimentaires et aux engrais contiendraient les pressions inflationnistes, mais pèsent sur le budget et en fin de compte sur les réserves. Un resserrement des conditions financières mondiales, notamment en raison d'une dérive des anticipations d'inflation dans les pays avancés, accentuerait les vulnérabilités liées aux risques de refinancement, surtout en cas de contagion au marché régional.

- Les subventions au pétrole représentent un risque budgétaire et pourraient amenuiser l'effet positif de la hausse des recettes si l'augmentation du coût des subventions n'est pas compensée par une re-priorisation des dépenses. La hausse des prix du pétrole pourrait aussi réduire l'urgence de progresser vers la restructuration de la dette au titre du Cadre commun (Tchad).
- La lenteur des réformes structurelles et le non-respect des objectifs prévus dans les programmes appuyés par le FMI² pourraient différer le décaissement des financements du FMI et générer un manque à gagner sur les financements extérieurs (tableau 1 du texte). Plus globalement, une mise en œuvre plus vigoureuse des politiques est nécessaire pour éviter une répétition des manques à gagner observés en 2020-21 sur les appuis catalytiques des partenaires au développement, ce qui est essentiel pour renforcer la stabilité extérieure, diversifier la composition des financements de la région, et assurer un partage plus équitable des charges, dans un contexte d'exposition accrue du FMI vis-à-vis de la région (graphique 3 du texte).



² Les nouveaux programmes appuyés par le FMI pour le Cameroun et le Gabon, le Tchad et le Congo ont été respectivement approuvés durant l'été 2021, en décembre 2021 et en janvier 2021. Un programme de référence pour la République centrafricaine a été approuvé en décembre 2021 et la première revue a été conclue en mars 2022. Les discussions avec la Guinée équatoriale relatives à la première revue de son programme appuyé par le FMI actuel sont en cours.

Tableau 1 du texte. CEMAC : Source de financements extérieurs
(en millions d'euros)

	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022	2022	2022	2022
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 22/013 ² Dec	Proj.	H1	H2	CR 22/013 ² Dec	Proj.
1. Besoins de financement extérieur ¹	1155	1213	635	2250	1154	951	445	520	1219	965
2. Support du FMI	322	282	251	576	365	250	304	198	448	502
3. Support budgétaire d'autres donneur	798	684	665	451	174	127	138	318	605	455
Banque Mondiale	261	50	291	123	80	80	27	162	262	189
Banque Africaine de Développement	338	270	184	220	40	0	33	120	145	153
Union Européenne	45	57	16	68	32	19	0	11	58	11
France	154	149	174	11	7	13	78	24	118	102
Autres	1	158	0	29	15	15	0	0	23	0
4. Emprunt Commerciale	0	0	-79	595	495	456	0	0	0	0
dont: crédit-relais	0	0	-79	0	0	0	0	0	0	0
dont: Eurobons	0	0	0	595	495	456	0	0	0	0
5. Allègement de la dette	0	0	0	285	237	269	1	0	1	1
Créanciers officiels	0	0	0	285	237	269	1	0	1	1
dont: DSSI	0	0	0	279	228	260	-1	0	-1	-1
Créanciers commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6. Arrears extérieurs	0	0	67	29	-96	-57	0	-38	0	-38
7. Besoin de financement résiduel	-1	161	-146	232	60	79	0	0	144	0

1/ Après variation projetée des réserves brutes.

2/ Se réfère aux projections du FMI CR 22/013 (RS décembre 2021)

- Les faibles taux de vaccination et, plus généralement, la faiblesse des infrastructures sanitaires dans la CEMAC exposent également les perspectives de croissance à de nouvelles vagues ou de nouveaux variants de la COVID-19.
- Une persistance ou une aggravation des problèmes de sécurité, la faiblesse de la gouvernance et des régimes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), une perception élevée de la corruption et le risque d'instabilité politique post-électorale pourraient peser sur les perspectives de croissance.
- La CEMAC est également vulnérable aux chocs liés au climat. En plus des préférences énergétiques qui se détournent des hydrocarbures, le changement climatique est susceptible d'exacerber les vulnérabilités en raison des taux de pauvreté élevés, de l'insécurité alimentaire, de l'instabilité politique et des conflits.
- En revanche, des prix du pétrole encore plus élevés pourraient permettre à la CEMAC de reconstituer des marges de manœuvre sans compromettre la reprise. De même, de réels progrès en matière de gouvernance et de réformes structurelles pourraient stimuler la croissance potentielle.

Encadré 1. Possibles canaux de répercussion de la guerre en Ukraine sur la CEMAC

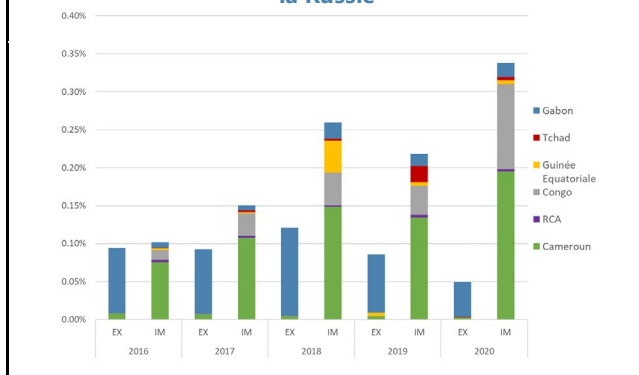
Le premier canal de répercussion de la guerre en Ukraine sur la CEMAC est une nette augmentation des prix internationaux des matières premières, en particulier des prix du pétrole et des denrées alimentaires, en raison du poids important de l'Ukraine et de la Russie dans les exportations mondiales de blé (30 %), et du poids de la Russie et du Bélarus dans les exportations mondiales d'engrais (20 %). Dans l'ensemble, dans le scénario de base, l'impact devrait être positif pour les cinq producteurs de pétrole de la CEMAC, tandis que la RCA devrait être négativement affectée.

- La hausse des prix du pétrole peut soutenir les recettes budgétaires et les soldes extérieurs de la CEMAC et aider à reconstituer plus rapidement les réserves. Cependant, la plupart des pays membres de la CEMAC subventionnent les prix à la pompe de l'essence, et les subventions peuvent atteindre plus de 2 % du PIB dans certains pays aux cours actuels du pétrole.
- La hausse des prix du blé devrait alimenter l'inflation sur les denrées alimentaires et peser à la fois sur le solde budgétaire (si les dépenses publiques en subventions explicites et implicites sur les produits alimentaires augmentent) et sur le solde du compte courant (à travers le renchérissement du coût des importations). En outre, la combinaison de la hausse des prix et de la faiblesse des systèmes de protection sociale devrait pénaliser les pauvres et la classe moyenne urbaine, ce qui pourrait déclencher des troubles sociaux.
- Les perturbations de l'approvisionnement en métaux industriels essentiels en provenance de Russie et d'Ukraine — les deux pays sont de grands fournisseurs mondiaux de métaux — provoquent des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et augmentent les prix mondiaux des métaux, contribuant à une hausse de l'inflation importée dans la CEMAC par une inflation mondiale supplémentaire.

Dans un scénario plus défavorable, la CEMAC serait aussi affectée par des conséquences de la guerre sur la croissance et l'inflation mondiales, et par les réponses de politique monétaire dans les pays avancés, ce qui pourrait influencer sur les conditions financières mondiales, voire sur les taux de change des principales monnaies.

- Une détérioration de la demande mondiale pourrait avoir des répercussions négatives importantes pour la CEMAC à travers une baisse des échanges commerciaux et des financements des partenaires au développement.
- Le resserrement des conditions financières mondiales pourrait avoir des effets négatifs sur les coûts de financement externe et conduire à une réévaluation du risque, en particulier des primes d'échéance et des risques souverains. Dans un tel scénario, le coût de l'émission d'euro-obligations pourrait augmenter.
- Une dépréciation de l'euro par rapport au dollar serait positive pour la région, car elle augmenterait les recettes pétrolières en francs CFA tandis que la forte part des importations de la CEMAC provenant de l'UE limiterait l'effet inflationniste, à condition que l'inflation reste sous contrôle dans la zone euro.

Echanges commerciaux de la CEMAC avec l'Ukraine et la Russie



PROFITER DE LA HAUSSE DES COURS DU PÉTROLE POUR RECONSTITUER DES RÉSERVES

14. Les discussions ont porté sur à la possibilité de tirer parti des cours élevés du pétrole pour reconstituer des réserves dont la CEMAC a grand besoin tout en composant avec un environnement très incertain. Dans l'ensemble, la hausse des cours du pétrole constitue un choc positif sur les termes de l'échange pour la CEMAC, offrant la possibilité de reconstituer des marges de manœuvre budgétaires et externes. Compte tenu de la volatilité des marchés du pétrole et des matières premières, de la montée des pressions inflationnistes mondiales et du resserrement des conditions financières mondiales, les politiques de la CEMAC devraient se concentrer sur le renforcement des bilans budgétaires, le redressement du système bancaire et la reconstitution des réserves. Parallèlement, les réformes structurelles devraient être accélérées, notamment pour améliorer la gouvernance et la transparence et pour diversifier les économies hors des énergies fossiles.

A. Gérer prudemment le surcroît de recettes pétrolières afin de renforcer la stabilité extérieure

15. Le surcroît de recettes pétrolières offre à la CEMAC une opportunité unique pour reconstituer des marges de manœuvre budgétaires et extérieures. L'augmentation des recettes pétrolières combinée à des politiques budgétaires prudentes dans le cadre des programmes appuyés par le FMI devraient contribuer à renforcer les positions budgétaires et à soutenir la reconstitution des réserves. Les services du FMI ont souligné qu'au vu de la coûteuse expérience du dernier cycle pétrolier, les autorités nationales ne devraient pas céder à la tentation de dépenses procycliques et devraient orienter leurs politiques budgétaires de sorte à soutenir l'orientation de la politique monétaire. La prudence est d'autant plus nécessaire au regard des manques à gagner importants sur les appuis budgétaires externes ces dernières années. Les recettes pétrolières supplémentaires pourraient également être utilisées pour réduire les coûts du service de la dette, en remboursant les dettes coûteuses ou en remboursant par anticipation le stock d'avances statutaires passées sans modifier les enveloppes de dépenses précédemment déterminées. Les services du FMI ont souligné que les pays de la CEMAC devraient respecter les limites d'emprunt dans le cadre de leurs programmes appuyés par le FMI ; pour les pays membres à faible revenu, cela implique de renoncer aux financements extérieurs non concessionnels (y compris les tirages sur des prêts déjà contractés). La baisse anticipée des besoins de financement globaux devrait conduire à une réduction des emprunts intérieurs, qui à son tour réduirait la dominance budgétaire, améliorerait les marges de manœuvre de la politique monétaire et permettrait au système bancaire de mieux se conformer aux exigences réglementaires et de moins dépendre du refinancement de la BEAC. Une reconstitution de la position des DTS auprès du FMI pour ramener les avoirs à 50 % de l'allocation dans les pays qui n'ont pas de contraintes de liquidité contribueraient également à stériliser les liquidités excédentaires tout en limitant le risque, pour les bilans publics, d'un

resserrement des conditions financières découlant de la hausse des taux d'intérêt sur les tirages de DTS.

16. Les mesures visant à protéger les segments les plus vulnérables de la population des pressions sur les prix mondiaux de l'énergie et des produits alimentaires doivent être soigneusement conçues de manière à garantir un ciblage approprié et à éviter qu'une augmentation prolongée des subventions n'absorbe le surcroît de recettes pétrolières. Les services du FMI ont recommandé de renforcer les filets sociaux, notamment par des transferts monétaires ciblés, en utilisant une partie de l'espace budgétaire créé par la hausse des cours pétroliers ou les économies réalisées grâce à la rationalisation des subventions sur les carburants. Les services du FMI ont préconisé de réformer les subventions sur les carburants, y compris en établissant des plans de communication, en vue d'augmenter la transmission de la hausse des cours internationaux de pétrole aux prix à la pompe. Toute subvention résiduelle devrait être bien ciblée, idéalement limitées au carburant consommé par les couches les plus pauvres de la population, comme le kérosène plutôt que le pétrole, et combinées à des filets sociaux ciblés pour protéger les plus vulnérables. Si ceux-ci ne sont pas disponibles, il est conseillé de mettre en place les aides sociales nécessaires à travers les infrastructures existantes telles celles des programmes alimentaires scolaires. Les subventions doivent être explicites et inscrites au budget, et limitées dans le temps si possible. Les subventions alimentaires doivent être limitées aux produits alimentaires essentiels. Elles doivent être prises en compte dans les enveloppes budgétaires établies — qui peuvent inclure de la flexibilité intégrée dans les programmes des pays membres — afin de minimiser les dérapages budgétaires, ou être financées par les partenaires au développement à des conditions concessionnelles pour les pays à faible revenu. Les contrôles des prix devraient être découragés étant donné le risque de générer des pénuries qui pousseront l'inflation dans l'économie informelle, où elle est difficile à mesurer et pourrait fausser la capacité de la BEAC à prendre des décisions politiques adéquates. Les restrictions commerciales devraient être évitées.

17. Les réformes budgétaires structurelles devraient être accélérées afin de permettre de répondre aux besoins de développement de la région tout en préservant la dette et la stabilité macroéconomique.

- La collecte des recettes non pétrolières doit être intensifiée et les réformes de la politique fiscale accélérées. Une coordination des politiques fiscales entre les pays membres de la CEMAC est essentielle dans la conception des systèmes fiscaux nationaux, en vue de collecter des recettes supplémentaires et minimiser les répercussions régionales. Une adoption à bonne date des nouvelles directives régionales relatives à la fiscalité (TVA, impôt sur les sociétés et impôt sur le revenu des personnes physiques), ainsi que leur transposition ultérieure dans les législations nationales, seront importantes pour contribuer à accroître les recettes non pétrolières, .
- L'efficacité de l'investissement public devrait être améliorée, notamment en conduisant des évaluations de la gestion des investissements publics (*Public Investment Management Assessment*, PIMA) dans les pays qui n'en ont pas encore réalisé (RCA, Congo et Guinée

équatoriale) et en accélérant la mise en œuvre des recommandations fournies dans le cadre des évaluations PIMA déjà réalisées (Cameroun, Gabon, Tchad).

- Les comptes uniques du Trésor (CUT) devraient être opérationnalisés rapidement. Le Cameroun et le Gabon ont fait des progrès dans la mise en œuvre du CUT. La RCA a manifesté un intérêt à signer une convention avec la BEAC, tandis que les trois autres pays de la CEMAC sont encore dans la phase initiale de réforme. Il faudrait accélérer les progrès afin de fournir à tous les ministères des Finances un meilleur aperçu des flux de trésorerie publics et d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaires.
- Pour accroître la transparence, il faudrait améliorer la couverture et la diffusion des statistiques des finances publiques et de la dette du secteur public en accélérant la mise en œuvre de la directive de la CEMAC relative au tableau des opérations financières de l'État (TOFE)³.

B. Maintenir une politique monétaire prudente

18. Les services du FMI et la BEAC ont convenu que la politique monétaire devrait continuer à se concentrer la préservation de la crédibilité de l'ancrage de la monnaie et la maîtrise des pressions inflationnistes, compte tenu des incertitudes exceptionnelles au plan mondial. Les services du FMI ont salué la décision du Comité de politique monétaire (CPM) de relever les taux en mars qui, conjuguée au resserrement de la liquidité depuis l'automne, atteste de l'engagement de la BEAC à préserver la stabilité intérieure et extérieure de la monnaie. Bien que le resserrement de la politique monétaire et de la liquidité ait été efficace, les services du FMI ont conseillé à la BEAC de se tenir prête à contenir davantage la croissance de la liquidité, par exemple si la progression des réserves de change n'était pas conforme aux objectifs en matière d'avoirs extérieurs nets (AEN) ou si les effets de second tour des prix mondiaux de l'énergie et des produits alimentaires menaçaient de se répercuter sur les autres prix. Il sera essentiel que les politiques budgétaires ancrées dans les programmes appuyés par le FMI viennent en soutien pour garantir que la BEAC puisse utiliser ses marges de manœuvre pour éviter un coûteux scénario de politiques monétaires et budgétaires non coordonnées.

19. La BEAC a poursuivi de manière appropriée le renforcement de son cadre de gestion de la liquidité. La fourniture de liquidité – vers une détermination par les facteurs autonomes de la liquidité bancaire (FALB) – est en cours. Les pressions sur la demande de liquidités sont également contenues, la BEAC ayant transféré trois nouvelles banques éprouvant des difficultés de liquidité depuis les opérations de politique monétaire vers le guichet de la facilité de prêt marginal, conformément aux conseils des services du FMI. Les services du FMI ont noté que le nombre de banques ayant des besoins de liquidité élevés mais inférieurs au seuil de dépendance de 10 % du passif, avait progressivement augmenté depuis 2019. Les services du FMI ont recommandé un

³ À ce jour, trois pays seulement (Gabon, Congo et Guinée équatoriale) ont élargi la couverture du TOFE au-delà de l'administration centrale budgétaire, tandis que la communication des données sur la dette publique reste faible dans tous les pays de la CEMAC.

dialogue proactif avec ces banques, idéalement avec le soutien de la COBAC, en vue de résoudre leurs besoins de liquidité avant qu'elles ne deviennent structurellement dépendantes du soutien de la BEAC. Les services du FMI ont rappelé que seules les banques respectant leurs obligations prudentielles devraient avoir accès au guichet de liquidité hebdomadaire standard. Les banques en difficulté de liquidité devraient progressivement réduire leur dépendance au soutien de la BEAC, notamment en soumettant des plans de refinancement crédibles, afin de contenir les risques qui pourraient découler d'une augmentation durable du bilan de la BEAC. La BEAC a souligné que le succès d'une telle stratégie requiert le soutien des pays membres, dans le cadre des programmes appuyés par le FMI. La BEAC et les services du FMI ont également discuté des réserves obligatoires, que la BEAC n'utilise actuellement pas activement pour la gestion de la liquidité, mais qu'elle pourrait envisager d'utiliser si la liquidité augmentait brusquement à la suite de la hausse des cours du pétrole.

20. La BEAC s'accorde avec les services du FMI sur la nécessité de contenir soigneusement les risques pesant sur son bilan.

Le stock des avances statutaires passées et le stock des d'obligations achetées dans le cadre du programme d'achat d'obligations lié à la COVID de la BEAC, qui commence à arriver à échéance au deuxième trimestre de 2022, devraient être remboursés comme prévu. La hausse des cours du pétrole rend possible des remboursements dans les délais. La ligne de crédit de la BEAC à la banque régionale de développement (BDEAC), ouverte pour soutenir les investissements liés à la COVID, devrait être retirée à mesure que les crédits sont amortis, de même que tout montant non tiré. Les services du FMI ont également souligné que les passifs éventuels, tels que l'exposition importante de la BEAC au capital de la BDEAC, devraient être réduits afin de protéger le bilan de la BEAC. Des progrès ont été réalisés dans l'apurement des arriérés de paiements intérieurs grâce à des opérations de titrisation dans les pays membres (tableau 2 du texte). Ces opérations contribuent à rétablir la solvabilité de l'État, soutenir la croissance du secteur privé et à améliorer les bilans des entreprises et des banques. Toutefois, elles devraient être soigneusement conçues afin d'éviter des conséquences imprévues, notamment une accumulation excessive de titres publics au bilan de la BEAC par le biais des refinancements, qui pourrait entraver la mise en œuvre de la politique monétaire de la banque centrale. Les services du FMI ont particulièrement recommandé d'appliquer des décotes plus fortes aux arriérés titrisés s'ils sont utilisés comme garantie pour les opérations de refinancement, afin de refléter la moindre qualité de crédit des actifs sous-jacents et de garantir qu'à terme, ces titres ne contrarient pas les objectifs de gestion de la liquidité de la BEAC.

Tableau 2 du texte. CEMAC : Opérations passées de titrisation des arriérés intérieurs
(en milliards de FCFA)

Pays	Montant	Taux d'inté	Date de valorisation
Guinée équatoriale	291	5	Déc. 13, 2021
RCA	15	2.95	Déc.04, 2020
Cameroun	70	0 et 3.4	Déc. 17, 2021
	48	4.5 et 5.25	Mar.16, 2022
Conao	201	6	Mar. 3, 2022

21. La réglementation des changes, y compris son adaptation au secteur extractif, demeure un élément important de la panoplie d'instruments des autorités.⁴ Il est essentiel de veiller à ce que les cours élevés du pétrole conduisent à un rapatriement plus important de devises par le secteur public et à des dépôts publics plus importants, conformément aux projections du programme. L'application de la réglementation des changes à l'industrie extractive est en cours, avec l'autorisation d'ouverture de comptes en devises conformément à l'accord conclu entre le secteur extractif et la BEAC. Les discussions se poursuivent concernant le rapatriement des fonds réservés pour la réhabilitation des sites pétroliers⁵. La BEAC a continué d'exiger la mise en œuvre intégrale de la réglementation par les banques et impose des sanctions aux banques qui ne respectent pas les obligations de cession.

22. Évaluation des sauvegardes La mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la BEAC s'est achevée en avril 2022. La BEAC a maintenu de solides dispositifs de gouvernance à la suite des réformes juridiques de 2017. La BEAC a également achevé en 2019 son initiative pluriannuelle de passage aux normes internationales d'information financière (IFRS), renforçant ses pratiques en matière d'information financière. Les dispositions d'audits extérieurs restent solides. La BEAC devrait continuer à renforcer son cadre de gestion des risques et de résilience.

C. Contrecarrer les risques liés aux cryptoactifs

23. Le 22 avril, la République Centrafricaine (RCA) a publié une loi conférant cours légal aux « cryptomonnaies », et au bitcoin en particulier, ce qui en fait le deuxième pays en la matière après El Salvador, mais le premier à l'appliquer au sein d'une union monétaire. La loi autorise le paiement des impôts en cryptomonnaie et garantit la convertibilité du bitcoin en francs CFA par la création d'un fonds fiduciaire. Le non-respect de la loi est passible d'emprisonnement (10 à 20 ans) et d'amendes (de 0,1 million à 1 million de francs CFA).

24. L'adoption du bitcoin soulève des problèmes juridiques majeurs pour la CEMAC et pourrait créer des risques importants pour la stabilité macroéconomique et financière (annexe 1). La loi de la RCA semble être incompatible avec le traité de la CEMAC, qui confère à la BEAC le droit exclusif d'émettre des billets de banque et des pièces ayant cours légal dans les États membres de l'union monétaire. Les services du FMI ont mis en garde contre l'octroi du statut de cours légal aux cryptoactifs et souligné que l'adoption du bitcoin comme monnaie légale par la RCA pose des risques importants pour la stabilité macrofinancière, la protection des consommateurs et pour la prise de décisions politiques plus généralement. Il serait approprié de retirer le statut de

⁴ L'application plus stricte de la réglementation des changes (depuis 2018) est resserrement d'une mesure de gestion des flux de capitaux, qui demeure appropriée pour garantir une accumulation supplémentaire de réserves de change.

⁵ L'accord prévoit le rapatriement de 35 % des recettes d'exportation (contre 70 % pour les autres secteurs) et la possibilité pour les entreprises du secteur extractif, y compris les transporteurs et les sous-traitants, de détenir des comptes en devises dans les banques de la CEMAC (après autorisation de la BEAC). L'accord prévoit la protection de ces comptes, qui peuvent être utilisés avec une grande souplesse et à faible coût, contre le risque de saisies abusives. Il prévoit également le rapatriement, dans un délai de trois ans, des fonds réservés pour la réhabilitation des sites pétroliers dans des comptes séquestres de long terme en devises au sein de la CEMAC.

monnaie légale au bitcoin, tandis qu'une solution politique collective aiderait à résoudre les incohérences entre la loi de la RCA et les lois de l'union monétaire.

25. La loi soulève également de graves préoccupations relatives à l'intégrité financière.

À moins que des mesures efficaces de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ne soient mises en place, les cryptoactifs présentent des risques pour l'intégrité financière : ils pourraient être utilisés pour dissimuler et blanchir facilement les produits de la corruption, entre autres délits, ou commettre des crimes tels que le financement du terrorisme au moyen de transactions non détectées et non déclarées, du fait notamment de leur caractère pseudo-anonyme et décentralisé. L'établissement et la mise en œuvre effective d'un cadre conforme aux normes internationales en matière de LBC/FT est une condition préalable à l'atténuation de ces risques.

26. Les services du FMI ont salué la décision de la COBAC du 6 mai⁶ interdisant l'utilisation des cryptomonnaies, et du bitcoin en particulier, par les entités relevant de sa compétence.

La décision interdit aux entités relevant de sa compétence (établissements de crédit, de microfinance et de paiement, y compris les opérateurs de monnaie mobile et les bureaux de change) de détenir et d'utiliser des cryptoactifs, de les convertir en francs CFA ou en devises légales, de libeller des postes du bilan ou hors bilan en cryptoactifs et de tenir leur comptabilité en cryptoactifs. Enfin, les mesures obligent les entités du secteur financier à déclarer mensuellement aux régulateurs les opérations adossées à des cryptoactifs qui sont identifiées et à mettre à jour leurs systèmes informatiques en conséquence. Les services du FMI ont souligné la nécessité d'une coordination renforcée entre la BEAC, la commission bancaire (COBAC) et la Commission de Surveillance de surveillance du marché financier (COSUMAF) dans l'exploration d'options réglementaires pour gérer le développement des cryptoactifs et relever efficacement les défis de surveillance qu'ils posent.

D. Renforcer les politiques relatives au secteur financier

27. Les services du FMI conseillent à la COBAC de mettre fin aux mesures d'assouplissement des règles prudentielles adoptées pour soutenir le système bancaire pendant la COVID d'ici à fin juin 2022 comme prévu.

La solvabilité d'ensemble du système bancaire est solide mais est marquée par une forte hétérogénéité entre pays et entre banques privées et banques publiques, ainsi que par de fortes insuffisances de fonds propres, des besoins de provisionnement et de nombreuses infractions aux règles prudentielles. Le stock de prêts liés la COVID était estimé par la COBAC à 433 milliards de francs CFA (4,7 % du total des prêts) en septembre 2021, contre un pic de 14 % en mars 2021. Ces prêts sont concentrés dans quelques banques bien capitalisées, et seule une petite partie est considérée comme non performante. À mesure que les économies rouvrent, la COBAC devrait éviter de prolonger les mesures temporaires au-delà de juin 2022 afin d'éviter de masquer les faiblesses du secteur financier et d'émousser les incitations à s'attaquer aux banques en difficulté. Elle devrait également renforcer la supervision pour surveiller l'impact de la sortie des mesures liées à la COVID. La classification des actifs et le provisionnement des banques doivent refléter ponctuellement les risques de crédit et les pertes

⁶ Décision D-2022/071.

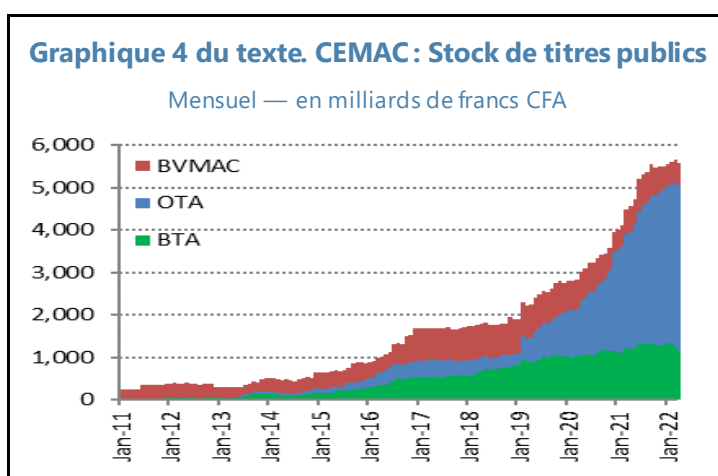
attendues. Les distributions de dividendes devraient être limitées, surtout pour les banques dont le ratio d'adéquation des fonds propres est proche du minimum, jusqu'à ce que les incertitudes sur la qualité des actifs et à la rentabilité diminuent et que des analyses plus robustes de l'adéquation des fonds propres puissent être effectuées grâce aux inspections sur place et aux tests de résistance.

28. La COBAC devrait veiller à ce que les banques prennent en compte le risque souverain de manière satisfaisante. L'exposition des banques aux emprunteurs souverains a pratiquement doublé au cours des cinq dernières années pour atteindre 25,6 % au premier trimestre de 2022, reflétant les importants besoins de financement importants des États pendant la COVID. À mesure que l'assainissement post-COVID des finances publiques prend corps, la COBAC devrait faire appliquer les limites de concentration et les pondérations du risque non nulles sur les expositions souveraines. Cela garantirait que seules les banques disposant de ressources suffisantes prennent des risques supplémentaires et contribuerait à éviter l'éviction du secteur privé. La reprise de la surveillance multilatérale est la bienvenue et devrait permettre à la COBAC d'actualiser les pondérations de risques. La COBAC devrait mettre un terme aux dérogations de pondération de risque nulle sur les titres publics, ou au moins définir leurs conditions de manière très prudente (par exemple, en les limitant aux banques qui respectent les limites de concentration et en les conditionnant à des comptes séquestres correctement structurés et audités). La BEAC et la COBAC devraient également s'assurer que les courtiers primaires, principalement les banques, vendent progressivement les titres publics à leurs clients comme le prévoient leurs contrats, afin de soutenir le développement du marché secondaire.

29. Les services du FMI ont exhorté la COBAC à surveiller activement la qualité des actifs des banques, à renforcer ses pouvoirs d'intervention précoce et de sanction et à s'attaquer fermement aux banques fragiles. La COBAC devrait obliger les banques sous-capitalisées à soumettre des plans crédibles de recapitalisation à moyen terme et à établir une stratégie de réduction des prêts improductifs. Elle devrait aussi éviter de retarder le traitement des banques qui étaient insolvables avant la pandémie et/ou de celles jugées non-viables à l'avenir. Étant donné que de nombreuses banques ont plusieurs infractions par rapport à la solvabilité, aux ratios de liquidité et aux limites de concentration, et que plusieurs banques ne soumettent pas des plans ponctuels et satisfaisants de refinancement, de recapitalisation et de redressement, retardant ainsi les procédures, les services du FMI recommandent à la COBAC d'intensifier ses actions en usant progressivement de tout l'arsenal dont elle dispose, notamment les pouvoirs d'interventions précoces, de sanctions et de résolution si nécessaire. De telles actions renforceraient le cadre réglementaire, garantiraient le respect ponctuel des obligations et amélioreraient la solidité du système bancaire tout en limitant le coût budgétaire de décisions retardées. La COBAC devrait être impliquée dans le déploiement des plans de remboursement des arriérés intérieurs afin d'évaluer et de surveiller leur impact sur les bilans et la viabilité commerciale des banques. La coordination entre la BEAC et la COBAC devraient être renforcée afin que l'accès des banques ayant des besoins structurels de liquidité aux opérations de politique monétaire soit éclairé par le jugement prudentiel de la COBAC et l'examen des plans de recapitalisation et de financement.

30. La COBAC développe le cadre réglementaire. Après les retards causés par la pandémie, la COBAC a repris son programme de travail sur la mise en œuvre d'une surveillance prudentielle et de LBC/FT basée sur les risques, modernisant le cadre réglementaire conformément au plan de mise en œuvre du cadre de Bâle. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du ratio de couverture de liquidité (LCR). Les services du FMI ont conseillé à la COBAC de donner la priorité à la révision des exigences de solvabilité et d'améliorer progressivement la gouvernance des banques, les cadres de gestion des risques, le respect des dispositifs de LBC/FT et la cybersécurité. Les services du FMI ont rappelé l'important de renforcer les ressources de la COBAC et de mettre à niveau sa capacité de contrôle (y compris les solutions informatiques), compte tenu du grand nombre de banques et d'institutions de microfinance placées sous sa surveillance ainsi que de l'émergence de nouvelles problématiques et activités.

31. Les services du FMI déconseillé la segmentation de marché des émissions de titres publics. En dépit du développement du marché des titres publics (avec la BEAC comme dépositaire central unique), les émissions de titres publics à la bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) se sont poursuivies, et représentaient environ 16 % des émissions réalisées au travers de la BEAC au premier trimestre de 2022 (graphique 4 du texte). Cela crée un



double marché, car les obligations souveraines sont hétérogènes d'une plateforme à l'autre, et entrave le développement du marché secondaire. Les services du FMI ont conseillé que les titres publics soient émis à travers la BEAC, tandis que la BVMAC devrait se concentrer sur les marchés de capitaux. Les émissions de titres publics via la BVMAC, le cas échéant, devraient être accompagnées d'une application stricte, pour les banques acquéreuses, de la pondération non nulle pour les pays membres qui ne respectent pas les critères régionaux de convergence ou dont les titres émis ne sont pas adossés à un compte séquestre dûment provisionné auprès de la BEAC.

E. Faire progresser le cadre de surveillance régionale

32. Les services du FMI se sont félicités de la reprise de la surveillance régionale par la Commission de la CEMAC, après deux ans d'interruption liée à la pandémie. Les services du FMI ont rappelé que le respect des critères régionaux de convergence est essentiel pour la crédibilité du cadre de surveillance régionale. L'adoption rapide par la Conférence des chefs d'État du nouveau mécanisme de sanction pour les infractions aux règles de surveillance régionale renforcerait

l'applicabilité du cadre de surveillance régionale⁷. La Commission devrait conduire la première analyse interne du système d'alerte précoce en 2022 comme prévu et exhorter les pays membres à soumettre des plans triennaux de convergence actualisés. Les services du FMI ont soutenu l'appel de la Commission à accélérer la transposition des directives régionales relatives à la gestion des finances publiques dans les législations nationales, à rendre opérationnels les systèmes intégrés de gestion des informations financières, à passer au budget programme et à mettre en œuvre des stratégies globales d'apurement des arriérés intérieurs ainsi que des stratégies de gestion de la dette à moyen terme reposant sur des systèmes intégrés d'information.

RELANCER LA DYNAMIQUE DE RÉFORME POUR UNE CROISSANCE PLUS FORTE ET INCLUSIVE

33. La dynamique de réforme doit être accélérée pour parvenir à une croissance plus forte et plus inclusive. La nécessaire transition mondiale vers une économie à faibles émissions en carbone, la forte volatilité des cours pétroliers et les pressions croissantes sur les prix alimentaires soulignent la nécessité de réduire la dépendance de la région aux énergies fossiles et de libérer son potentiel de croissance non pétrolière, y compris dans l'agriculture. En particulier :

- Les autorités nationales et régionales devraient accélérer la mise en œuvre de la matrice révisée des réformes pour la période 2021–25 basée sur cinq axes⁸, en s'appuyant sur les unités de supervision nationales récemment créées.
- La stratégie de croissance et de résilience du comité de pilotage du programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) repose sur des investissements dans les infrastructures régionales et la substitution aux importations en vue de renforcer la sécurité alimentaire. Afin de garantir des dépenses très efficaces dans les infrastructures, les services du FMI ont recommandé de renforcer les pratiques en matière de gestion des finances publiques, y compris améliorant la gestion des investissements publics et en assurant un meilleur suivi des risques budgétaires liés aux PPP. Les services du FMI ont mis en garde sur le fait que les pratiques de restrictions de change devraient être évitées à tout prix dans le contexte du développement de la production agricole intérieure visant à soutenir la sécurité alimentaire. Ils ont également exhorté les autorités à rechercher des ressources concessionnelles pour limiter le coût d'éventuelles subventions sur les engrais, en vue de s'assurer que le surcroît de recettes pétrolières sont utilisées en priorité pour reconstituer des marges de manœuvre budgétaires et externes.

⁷ Le mécanisme de sanction a été adopté par le conseil des ministres en janvier 2021. Un seul des quatre critères de convergence (inflation) est respecté par tous les pays membres (excepté la RCA). Quatre pays respectent le critère sur le niveau d'endettement, mais aucun n'a respecté le critère relatif à la non-accumulation des arriérés de paiement intérieurs.

⁸ Les cinq axes sont les suivants : politiques budgétaires, politiques monétaires et système financier, réformes structurelles, intégration régionale et coopération internationale.

- Les services du FMI ont salué l'appel du COPIL aux gouvernements nationaux et aux entreprises publiques à rapatrier les devises détenues à l'étranger afin de renforcer la stabilité extérieure et de favoriser le développement du secteur privé.

34. La Commission de la CEMAC devrait travailler en étroite collaboration avec les pays membres pour alléger les pressions inflationnistes du côté de l'offre en concevant et en mettant en œuvre des politiques structurelles pour faciliter le commerce intrarégional et améliorer la concurrence, y compris au niveau du commerce de détail. Les principales mesures consistent à harmoniser la fiscalité dans la région, éliminer les principaux goulets d'étranglement, instaurer des conditions plus équitables entre les entreprises publiques et privées, uniformiser le traitement des entreprises dans les secteurs formel et informel, réduire la bureaucratie, et améliorer la gouvernance, la transparence dans le secteur pétrolier et élargir l'inclusion financière.

SUIVI DES ASSURANCES RELATIVES AUX POLITIQUES RÉGIONALES

35. Les autorités régionales ont avancé dans les engagements pris dans la lettre de suivi de soutien de décembre 2021, aux programmes de redressement et de réformes des pays membres de la CEMAC. La BEAC a maintenu une orientation appropriée en matière de politique monétaire et de liquidité (voir para. 6, 18), en relevant le taux d'intérêt pour contenir les pressions inflationnistes naissantes et en normalisant la fourniture de liquidité. La réglementation des changes a été adaptée à l'industrie pétrolière et la mise en œuvre a démarré en janvier 2022, les discussions se poursuivant pour finaliser le cadre applicable au rapatriement des fonds de réhabilitation. La COBAC a entamé la normalisation de son orientation prudentielle, augmentant la marge de prudence des fonds propres de 50 points de base pour le porter à 2 % et le rapprochant ainsi de son niveau pré-COVID de 2,5 %. En dépit de ces efforts, les assurances sur les politiques régionales relatives aux avoirs extérieurs nets à fin décembre 2021 n'ont pas été atteintes, l'écart s'élevant à 35 millions d'euros. Cet écart s'est produit dans un contexte de manque à gagner sur les appuis budgétaires extérieurs (de 71,6 millions d'euros), d'un déficit plus important que prévu du compte courant en raison d'exportations pétrolières plus faibles que prévu et d'une forte volatilité des entrées nettes de réserves. Les données journalières confirment que les assurances ont été atteintes le 3 janvier 2022, ce qui implique que l'écart n'était que temporaire. Après une baisse en janvier et février 2022, les avoirs extérieurs nets ont repris leur tendance haussière.

36. Les avoirs extérieurs nets ont été relevés à 1 558 milliards de francs CFA à la suite d'une révision méthodologique. Les dépôts du fonds de garantie des dépôts (FOGADAC) à la BEAC (138 milliards de francs CFA), qui sont libellés en francs CFA, étaient initialement classés en passifs extérieurs de la BEAC. À la suite d'un audit de la méthodologie de l'enquête monétaire, la BEAC a reclassé les dépôts de la FOGADAC en passifs intérieurs, une approche endossée par les services du FMI. Cette mesure s'est traduite par une augmentation ponctuelle des avoirs extérieurs nets et une diminution correspondante des avoirs intérieurs nets. Bien que cet ajustement ne soit pas pris en compte dans l'évaluation des performances concernant l'assurance relative aux avoirs

extérieurs nets à fin décembre 2021, les assurances pour fin juin et fin décembre 2022 reflètent ce changement méthodologique.

37. La lettre de suivi ci-jointe décrit les révisions proposées pour les objectifs d'avoirs extérieurs nets (AEN) à fin juin et fin décembre 2022 et les intentions des institutions régionales en matière de politiques en appui aux programmes nationaux. Conformément aux projections des services du FMI, les objectifs d'AEN proposés pour fin juin et fin décembre 2022 couverts par l'assurance actualisée ont été respectivement fixés à 2,81 milliards d'euros et 3,73 milliards d'euros (tableau 3 du texte), sur la base de la méthodologie révisée d'enquête monétaire. Ces objectifs sont conformes aux conseils des services du FMI et aux projections du programme au moment de la revue.

Tableau 3 du texte. CEMAC : Assurance régionale sur les avoirs extérieurs nets, 2021-22
(En milliards d'euros)

	Non-ajusté pour FOGADAC		Ajusté pour FOGADAC			
	Jun. 2021	Déc. 2021	Jun. 2021	Déc. 2021	Jun. 2021	Déc. 2021
Assurance approuvée	2.8	2.2	2.78		2.99	
Résultat	2.68	2.16	
Nouvelle assurance proposée à discuter avec les autorités regional			2.6	3.52	2.81	3.73

* Les objectifs à fin décembre 2021 ont été validés en décembre 2020.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

38. La hausse des cours du pétrole et les politiques prudentes prévues devraient permettre de renforcer la position extérieure de la CEMAC dans un contexte de risques élevés. Les deux années de crise due à la COVID-19 ont ramené les réserves brutes à seulement 2,7 mois d'importations prospectives, et les avoirs extérieurs nets ont atteint leur plus bas niveau depuis plusieurs décennies, malgré la disponibilité de financements du FMI, les allocations de DTS et le resserrement de la politique monétaire. Les perspectives pour 2022 sont positives, portées par les cours élevés du pétrole et la prudence budgétaire prévue dans le contexte des programmes appuyés par le FMI. Cependant, ces perspectives sont entourées de plus grandes incertitudes associées aux conséquences de la guerre en Ukraine, à une possible baisse des cours pétroliers, aux risques budgétaires créés par le coût des subventions, à l'irruption des risques liés aux cryptoactifs, aux problèmes de sécurité intérieure et aux risques persistants liés à la COVID-19.

39. La BEAC a dûment resserré l'orientation de sa politique monétaire et de liquidité. La BEAC a resserré sa politique monétaire à deux reprises pour endiguer la baisse des réserves et contenir les risques inflationnistes naissants et a normalisé son cadre de fourniture de liquidité, revenant progressivement à l'orientation centrée sur les facteurs autonomes de la liquidité bancaire (FALB) qui prévalait avant la crise. Les opérations normales de liquidité sont réservées aux banques liquides et solvables, tandis que les banques qui ont des besoins structurels de liquidité sont

orientées vers la facilité de prêt marginal. Pour éviter les écarts par rapport aux objectifs révisés relatifs aux avoirs extérieurs nets notamment en raison de la hausse des taux d'intérêt dans la zone euro (ou d'une éventuelle dérive des anticipations inflationnistes), la BEAC et les pays membres de la CEMAC doivent se tenir prêts à identifier et adopter des mesures supplémentaires, y compris, un nouveau resserrement de la politique monétaire et de la liquidité si nécessaire, et des politiques budgétaires plus restrictives. La BEAC et la COBAC devraient s'attaquer aux banques en difficulté de liquidité, notamment en traitant de manière proactive celles qui présentent des besoins émergents structurels de liquidité. Les avancées concernant l'infrastructure des comptes uniques du Trésor (CUT) sont les bienvenues et la mise en place de ces CUT devrait soutenir l'efficacité des opérations de gestion de la liquidité.

40. La réaction rapide de la COBAC à l'introduction des cryptomonnaies, et du bitcoin en particulier comme monnaie légale en RCA, a constitué une réponse rapide bienvenue face aux risques créés par les cryptoactifs pour le secteur financier. La loi de la RCA semble incompatible avec le traité de la CEMAC, qui confère à la BEAC le pouvoir d'émettre de la monnaie. Puisque cela pourrait créer des risques importants pour la stabilité macroéconomique et financière, l'intégrité financière, la protection des consommateurs et, plus généralement pour la prise de décisions politiques dans la CEMAC, les services du FMI déconseillent de donner cours légal aux cryptoactifs. La décision de la COBAC du 6 mai 2022 interdit aux entités placées sous son contrôle de détenir et d'utiliser des cryptoactifs, contribuant ainsi à atténuer les risques systémiques et les risques pour l'intégrité financière qui pourraient résulter de l'exposition des bilans des banques à la volatilité du bitcoin et de la faiblesse des régimes de LBC/FT. À l'avenir, la BEAC, la COBAC et la COSUMAF devraient renforcer leur coordination afin de relever les défis de surveillance que posent les cryptoactifs.

41. Compte tenu des perspectives macroéconomiques favorables pour 2022, la COBAC devrait normaliser le cadre réglementaire et renforcer son application. Les mesures d'assouplissement prudentiel prises pendant la pandémie ne sont plus justifiées étant donné la reprise économique attendue tirée par les cours élevés du pétrole, et devraient être levées d'ici fin juin 2022, comme prévu. La reprise attendue des distributions de dividendes devrait être conditionnée au respect par les banques de la réglementation prudentielle. La COBAC devrait également veiller à ce que les banques prennent dûment en compte le risque souverain, en limitant le recours aux pondérations de risque nulles, notamment dans le cadre des plans d'apurement des arriérés intérieurs. Il est également nécessaire de surveiller activement la qualité des actifs des banques, de réduire résolument les prêts improductifs et de traiter les banques fragiles. Pour mener à bien son programme de travail très chargé, les problèmes de sous-effectifs de longue date de la COBAC doivent être résolus.

42. Une croissance plus forte et inclusive appelle une relance de la dynamique de mise en œuvre des réformes, fondée sur les priorités définies par le sommet des chefs d'État. Les réformes en matière de gouvernance et de transparence et les réformes structurelles doivent être relancées afin de libérer le potentiel de croissance non pétrolière de la région, renforcer la mobilisation des recettes intérieures et constituer des réserves extérieures adéquates. La gestion des

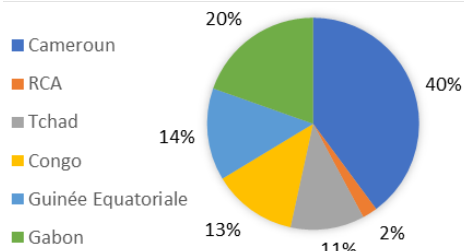
finances publiques doit être améliorée pour maximiser les dividendes de la croissance attendus des projets d'infrastructure envisagés, qui visent eux-mêmes à libérer le commerce intrarégional. Les pratiques de change restrictives doivent être évitées à tout prix dans le contexte du développement de la production agricole intérieure visant à soutenir la sécurité alimentaire. Des ressources concessionnelles seront essentielles pour prendre en charge le coût des subventions pour la stratégie de développement du secteur agricole, afin de s'assurer que le surcroît de recettes pétrolières soutient la reconstitution des marges de manœuvre budgétaires et externes.

43. Globalement, les services du FMI : i) notent que la BEAC n'a pas atteint l'assurance de politique sur les avoirs extérieurs nets (AEN) donnée dans la lettre de suivi de novembre 2021, en grande partie due à une baisse des financements extérieurs en 2021, et que l'écart était temporaire ; ii) l'assurance actualisée de politique sur l'accumulation des AEN (pour porter les AEN respectivement à 2,81 milliards d'euros et 3,73 milliards d'euros à fin juin 2022 et fin décembre 2022). La BEAC n'est pas parvenue à atteindre l'assurance concernant les avoirs extérieurs nets donnée dans la lettre de suivi de décembre 2021, en dépit du resserrement approprié de la politique monétaire et de liquidité. L'écart était temporaire et s'est produit dans un contexte de manque à gagner sur les appuis budgétaires (71,6 millions d'euros) et de volatilité importante des entrées nettes de réserves. Depuis janvier 2022, les réserves s'accumulent. Les services du FMI soutiennent les assurances actualisées concernant les objectifs AEN fixés respectivement à 2,81 milliards d'euros et 3,73 milliards d'euros pour fin juin 2022 et fin décembre 2022, qui reposent sur le maintien d'une orientation prudente de la politique monétaire et de liquidité. Les pays membres ont également l'intention de maintenir la stabilité macroéconomique, notamment par des mesures de politique budgétaire appropriées, et de mettre en œuvre mesures structurelles, de transparence et de gouvernance ambitieuses, en vue de libérer le potentiel de croissance de la région dans le cadre des programmes appuyés par le FMI. Néanmoins, l'accumulation des réserves de change dépendra de la promptitude des décaissements de financements extérieurs dans les pays membres. L'atteinte de l'assurance de politique proposée par rapport aux AEN est essentielle pour la poursuite (ou l'approbation de nouveaux) appuis financiers dans le cadre des programmes appuyés par le FMI avec les pays membres de la CEMAC.

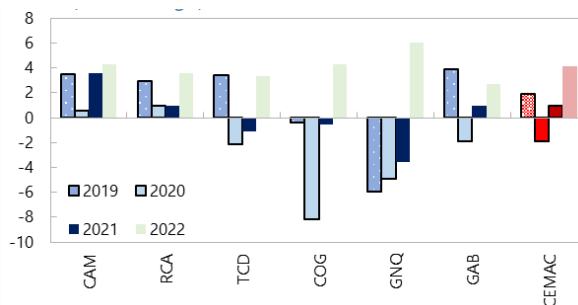
Graphique 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques, 2001–22

La croissance du PIB réel a rebondi à 1,1 % en 2021 et devrait atteindre 4,2 % en 2022 grâce au redressement du secteur non pétrolier et du dynamisme du secteur pétrolier à la suite de l'envolée des cours du pétrole.

CEMAC : PIB nominal, 2022
(parts nationales)

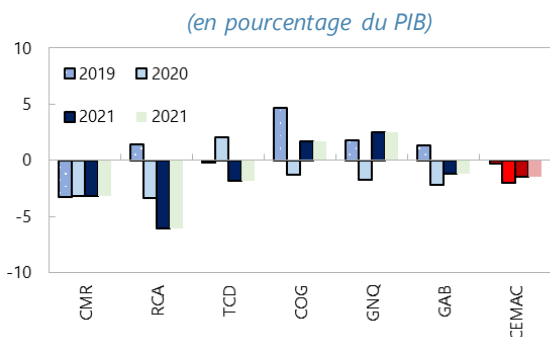


CEMAC : Croissance du PIB réel, 2019-22
(en pourcentage)

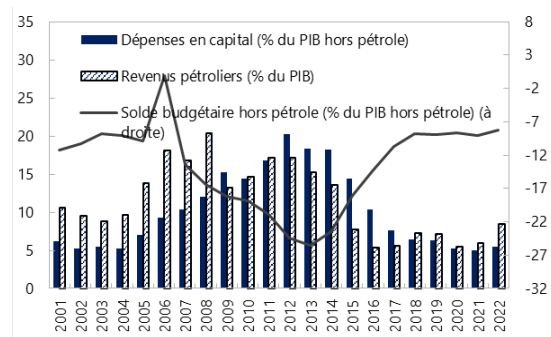


Selon les estimations, le déficit budgétaire global a été réduit à 2 % du PIB en 2021 et devrait passer à un excédent de 1,1 % en 2022.

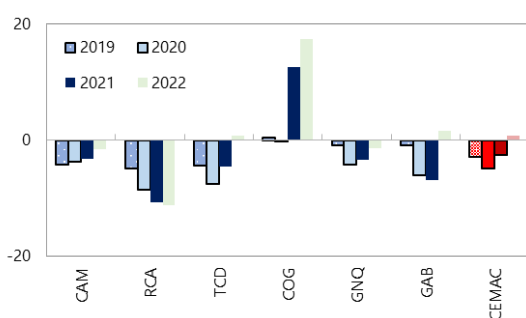
CEMAC : Solde budgétaire global, dons compris, 2019–22
(en pourcentage du PIB)



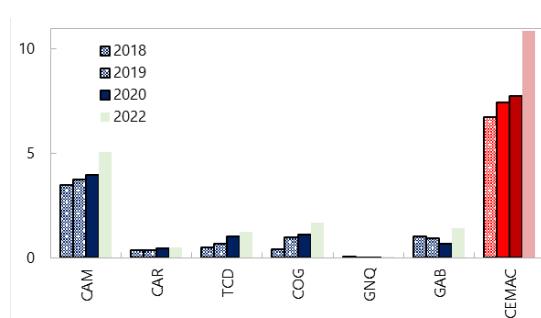
CEMAC : Principaux indicateurs budgétaires, 2001–21



CEMAC : Compte courant, 2019–22
(en pourcentage du PIB)



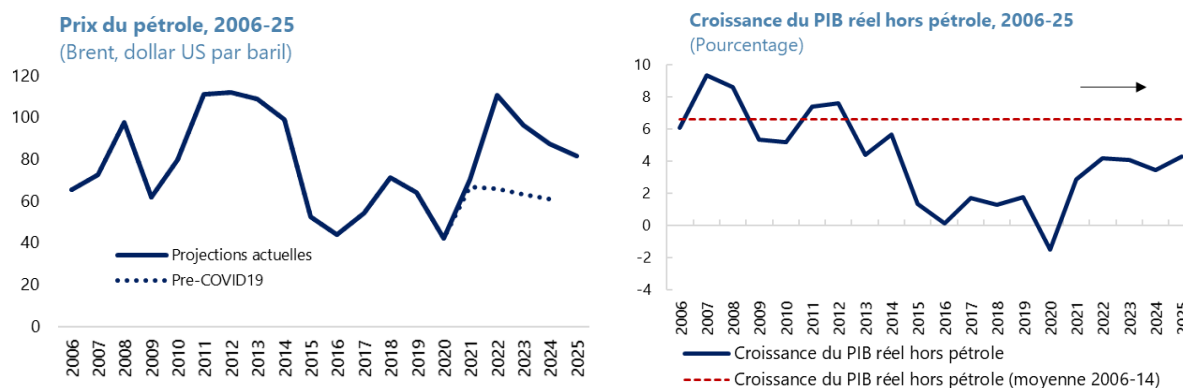
CEMAC : Réserves internationales, 2018–20
(en milliards de dollars)



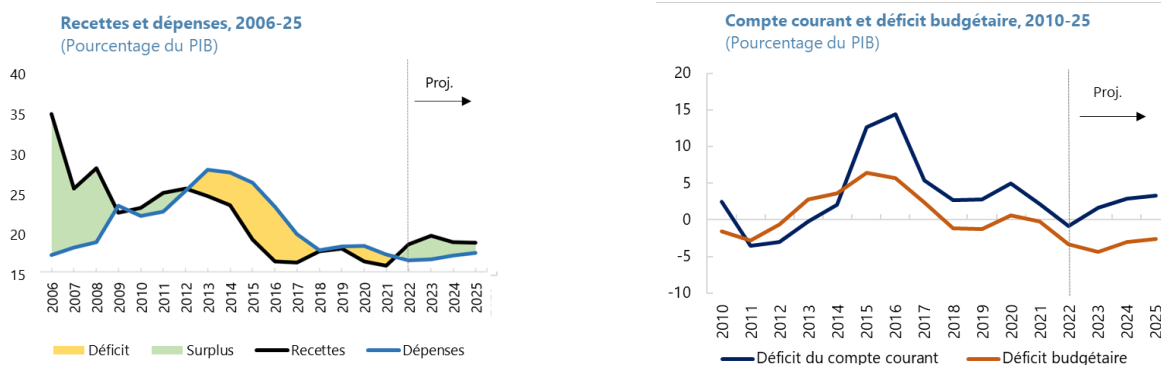
Sources : autorités de la CEMAC et estimations des services du FMI.

Graphique 2. CEMAC : Principaux indicateurs économiques, 2006–25

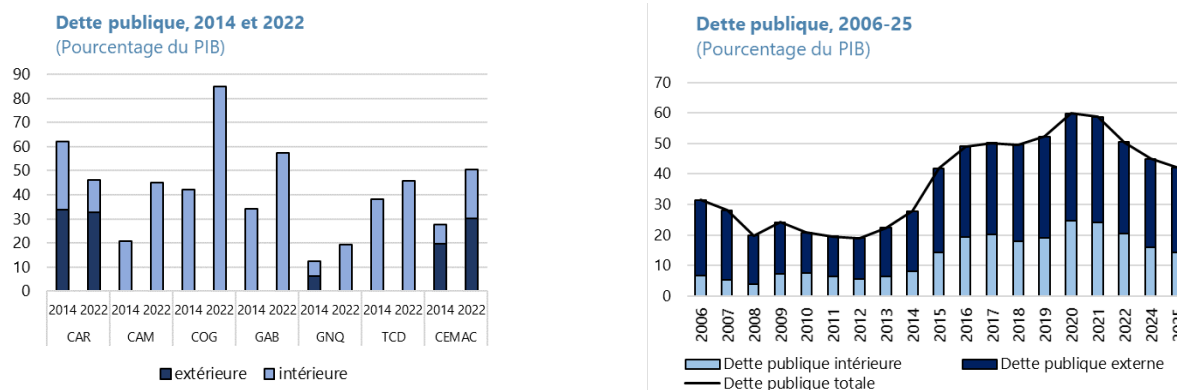
Les prévisions sur les cours du pétrole ont été révisées à la hausse respectivement à \$ 69,1 et \$ 106,8 pour 2021 et 2022. La croissance du PIB non pétrolier s'est redressée en 2021 et devrait rester vigoureuse en 2022 grâce à la réouverture des économies et au gain d'activité dans le secteur des services.



Les importants déficits jumeaux budgétaires et du compte courant en 2020 et 2021 ont contribué à la baisse des réserves extérieures nettes. L'envolée des cours du pétrole, la croissance mondiale rapide et des ajustements budgétaires appropriés en 2022 devraient permettre la reprise de l'accumulation de réserves extérieures nettes.



La dette publique a été réduite à 58,1 % du PIB en 2021, grâce à l'amélioration des soldes budgétaires, et devrait encore baisser en dessous de 50 % en 2022.

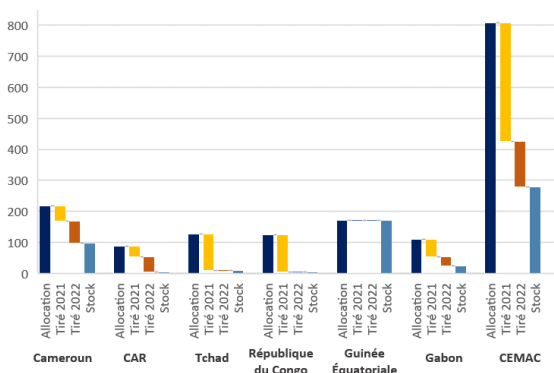


Sources : GAS live, autorités nationales et estimations des services du FMI.

Graphique 3. CEMAC : Évolutions monétaires récentes

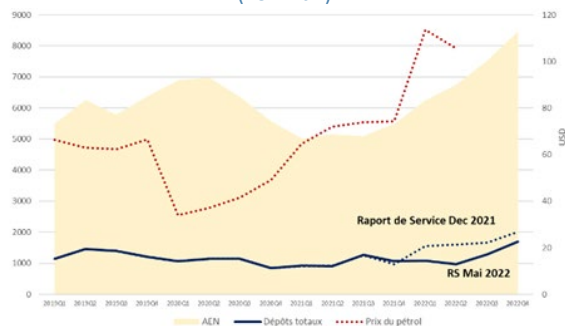
Une grande part de l'allocation de DTS a été tirée.

CEMAC – Allocation de DTS de 2021 et allocation tirée (FCFA bn)



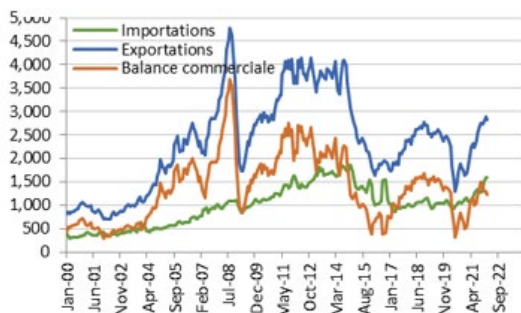
Malgré les cours élevés du pétrole, les dépôts publics ont peu augmenté, en partie en raison des clauses de remboursement accéléré figurant dans certains contrats de prêt

CEMAC – Dépôts totaux, AEN, prix du pétrole (FCFA bn)



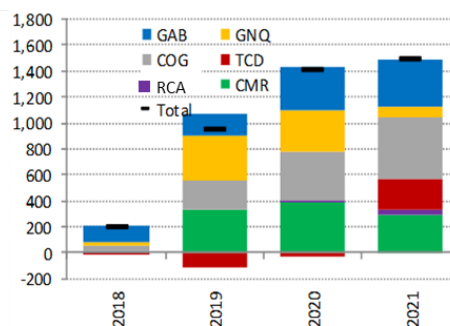
Les importations se sont accélérées, en partie financées par l'augmentation des exportations

CEMAC - Commerce international de biens (dollar 3MMA)



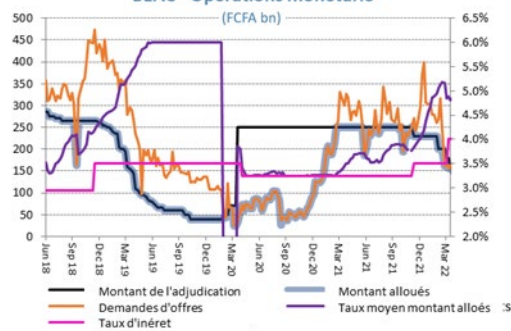
L'augmentation du financement intérieur s'est poursuivie

CEMAC – Émissions de titres publics (FCFA bn)



La BEAC a resserré les injections de liquidité liées aux opérations de politique monétaire...

BEAC - Opérations monétaire (FCFA bn)



... mais la fourniture de liquidité aux banques en difficulté a augmenté en 2021, accroissant l'exposition de la BEAC au risque souverain, avait de diminuer en 2022.

BEAC - Total des opérations de liquidités (FCFA bn)

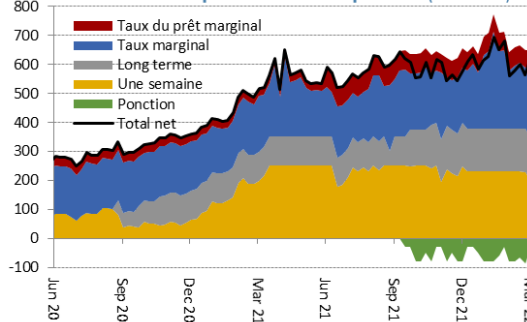


Tableau 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–26

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 22/013 4/	Proj.	CR 22/013 4/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Changement annuel, en pourcent)													
Revenu national et prix													
PIB à prix constant ¹	-1.3	0.8	1.2	1.9	-1.9	1.9	1.1	2.8	4.2	3.6	3.1	3.6	3.4
PIB pétrolier ¹	-8.2	-3.9	0.8	2.8	-4.1	-3.4	-9.7	-0.5	4.2	0.4	0.8	-1.1	-4.2
PIB hors pétrole ¹	0.1	1.7	1.3	1.8	-1.5	3.0	2.9	3.5	4.2	4.1	3.5	4.3	4.4
Prix à la consommation (moyenne sur la période) ²	1.1	0.8	2.1	1.6	2.7	1.8	1.4	2.3	3.3	2.9	2.5	2.4	2.4
Prix à la consommation (fin de période) ²	0.3	1.2	3.0	1.7	1.7	2.0	1.9	2.7	3.5	2.4	2.5	2.2	2.5
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)													
Monnaie et crédit													
Avoirs extérieurs nets	-31.4	-0.9	1.8	1.4	-6.6	-0.9	-5.1	3.3	8.3
Avoirs intérieurs nets	26.7	0.5	6.3	4.5	17.7	14.3	15.4	3.4	6.0
Monnaie au sens large	-4.6	-0.4	8.1	5.9	11.1	13.4	12.6	6.7	12.0
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)													
Épargne nationale brute	13.9	17.4	17.7	17.3	15.2	22.1	18.9	23.5	22.4	22.5	22.0	22.4	23.0
Investissement intérieur brut	28.3	23.1	20.7	20.8	19.9	24.2	21.0	25.9	21.0	23.6	24.6	25.8	26.5
Dont : investissement public	7.9	5.7	5.6	5.0	4.1	4.6	4.1	4.8	4.2	4.7	4.9	5.3	5.7
Opérations financières de l'État													
Recettes totales, dons exclus	15.7	15.5	17.0	17.2	15.3	15.3	15.2	16.7	17.6	18.8	18.0	18.1	18.1
Dépenses publiques	23.3	19.8	17.8	18.2	18.4	17.9	17.2	18.0	16.4	16.5	17.1	17.4	17.9
Solde budgétaire primaire de base ³	-3.9	-0.5	2.6	3.0	0.3	1.3	1.4	2.7	4.7	5.9	4.8	4.5	4.1
Solde budgétaire global, dons exclus	-7.7	-4.4	-0.9	-1.0	-3.1	-2.7	-2.0	-1.3	1.1	2.2	1.0	0.7	0.3
Solde budgétaire primaire, dons inclus	-5.7	-2.3	1.1	1.2	-0.6	-0.4	0.0	1.3	3.3	4.3	3.0	2.6	2.1
Solde budgétaire global hors pétrole, dons exclus (en %)	-15.1	-11.8	-9.9	-10.0	-9.9	-9.9	-9.7	-8.8	-9.4	-7.6	-7.4	-6.5	-6.0
Solde budgétaire primaire hors pétrole, dons inclus (en %)	-12.8	-9.4	-7.5	-7.2	-7.0	-7.2	-7.2	-5.8	-6.5	-5.1	-4.9	-4.2	-3.9
Dettes publiques totales	49.0	50.2	49.5	52.3	60.0	56.2	58.1	54.1	49.7	46.4	44.1	41.3	38.7
Secteur extérieur													
Exportations de biens et de services non facteurs	28.0	31.7	36.0	35.1	27.1	33.4	32.7	32.9	41.3	36.9	33.8	31.5	29.5
Importations de biens et de services non facteurs	37.0	32.8	33.4	33.0	28.4	30.3	28.6	31.4	32.2	31.5	30.8	29.9	28.6
Solde des biens et des services non facteurs	-9.0	-1.1	2.6	2.1	-1.3	3.0	4.1	1.5	9.1	5.4	3.1	1.6	0.9
Compte courant, dons inclus	-14.4	-5.4	-3.2	-3.5	-5.1	-2.1	-2.3	-2.6	0.7	-1.8	-2.9	-3.3	-3.4
Dettes publiques extérieures	28.2	31.6	30.6	32.9	37.5	32.3	32.8	31.5	29.8	29.2	28.3	27.1	26.1
Réserves officielles brutes (fin de période)													
Millions de dollars	4,972	5,807	6,555	7,390	7,779	8,971	8,060	11,074	10,496	12,848	14,518	15,771	16,628
Mois d'import de biens et de services (moins import intr)	2.2	2.2	2.6	3.6	3.2	3.3	2.7	3.9	3.5	4.2	4.6	5.0	5.0
Pourcentage de la monnaie au sens large	29.3	30.6	33.2	36.3	31.4	32.6	31.1	37.2	36.7	41.1	43.9	45.0	44.5
Pour mémoire :													
Nominal (milliards de francs CFA)	48,161	50,226	53,821	55,089	51,546	56,659	58,206	58,979	68,186	69,368	70,996	73,956	77,330
Franc CFA pour un dollar, moyenne	593	581	555	586	575	549	554
Franc CFA pour un dollar, fin de l'année	622	554	576	590	539	551	580
Production de pétrole (en milliers de barils par jour)	873.8	827.5	872.5	905.7	870.2	838.2	786.8	843.1	824.7	832.5	847.2	837.2	802.3
Prix du pétrole (en dollars par baril)	44.0	54.4	68.3	61.4	41.3	66.9	69.1	65.9	106.8	92.6	84.2	78.5	74.7

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

¹ Estimé après le changement de l'année de référence des séries nationales de PIB réel à 2005.² En utilisant comme pondération la part, estimée en PPA, des pays membres dans le PIB de la CEMAC en dollars.³ Hors dons, investissements financés sur ressources extérieures et paiements d'intérêts.⁴ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 22/013.

Tableau 2. CEMAC : Comptes nationaux, 2016–26

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 22/013 1/	Proj.	CR 22/013 1/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage)													
PIB réel													
Cameroun	4,5	3,5	4,0	3,5	0,5	3,5	3,5	0,0	4,3	4,9	5,0	5,1	5,1
République centrafricaine	4,7	4,5	3,8	3,0	1,0	1,0	1,0	4,0	3,5	3,7	4,0	4,0	4,0
Tchad	-5,6	-2,4	2,4	3,4	-2,2	0,6	-1,1	2,2	3,3	3,4	3,4	3,5	3,6
République du Congo	-10,7	-4,4	-4,8	-0,4	-8,1	-0,2	-0,6	2,4	4,3	4,6	7,1	1,7	0,6
Guinée équatoriale	-8,8	-5,7	-6,2	-6,0	-4,9	1,2	-3,5	-3,7	6,1	-2,9	-12,0	-2,5	-4,5
Gabon	2,1	0,5	0,8	3,9	-1,9	1,5	1,5	3,0	2,8	3,7	3,7	3,8	3,8
CEMAC	-1,3	0,8	1,2	1,9	-1,9	1,9	1,1	2,8	4,2	3,6	3,1	3,6	3,4
PIB nominal													
Cameroun	5,2	4,6	5,9	4,7	1,0	6,8	6,3	6,5	7,8	6,8	6,3	7,0	7,1
République centrafricaine	7,9	11,3	5,2	5,5	2,8	4,0	4,3	6,7	7,5	7,4	6,8	6,6	6,6
Tchad	-6,6	-3,2	4,7	5,1	-4,3	6,9	6,0	3,5	16,5	3,0	3,8	4,6	5,2
République du Congo	-14,3	7,2	17,4	-1,1	-20,8	17,3	18,0	3,3	24,5	0,4	4,9	1,0	1,5
Guinée équatoriale	-14,5	6,4	2,7	-8,0	-13,8	26,7	22,1	-3,5	34,9	-9,7	-14,0	-1,8	-2,2
Gabon	-2,3	4,3	8,1	5,5	-10,8	14,0	27,3	4,3	23,9	-0,7	1,3	2,6	3,5
CEMAC	-3,4	4,3	7,2	2,4	-6,4	11,4	12,9	4,1	17,1	1,7	2,3	4,2	4,6
PIB réel hors pétrole													
Cameroun	4,8	4,3	4,2	3,3	0,5	3,7	3,6	4,7	4,4	5,1	5,2	5,2	5,2
République centrafricaine	4,7	4,5	3,8	3,0	1,0	1,0	1,0	4,0	3,5	3,7	4,0	4,0	4,0
Tchad	-6,0	-0,5	0,3	2,0	-1,8	0,2	0,2	2,1	2,9	3,0	3,7	3,9	4,0
République du Congo	-11,3	-8,6	-9,4	-1,7	-8,0	0,9	3,6	3,3	3,3	3,9	4,0	4,5	5,0
Guinée équatoriale	-4,7	0,8	-2,7	-6,0	-7,0	6,4	2,8	0,3	8,6	0,0	-9,4	-2,3	-1,8
Gabon	3,3	2,5	1,5	3,3	-1,8	2,7	2,8	2,5	2,4	4,5	4,5	4,5	4,5
CEMAC	0,1	1,7	1,3	1,8	-1,5	3,0	2,9	3,5	4,2	4,1	3,5	4,3	4,4
Prix à la consommation (moyenne sur la période)													
Cameroun	0,9	0,6	1,1	2,5	2,5	2,3	2,3	2,1	2,9	2,4	2,0	2,0	2,0
République centrafricaine	4,9	4,2	1,6	2,8	0,9	4,3	4,3	2,6	4,0	3,6	2,8	2,5	2,5
Tchad	-1,6	-0,9	4,0	-1,0	4,5	1,1	-0,8	2,8	4,1	3,1	3,0	3,0	3,0
République du Congo	3,2	0,4	1,2	0,4	1,4	2,0	2,0	2,8	3,5	3,2	3,0	3,0	3,0
Guinée équatoriale	1,4	0,7	1,3	1,2	4,8	-0,1	-0,1	3,1	4,0	3,9	3,4	3,2	3,1
Gabon	2,1	2,7	4,8	2,0	1,3	2,0	1,1	2,0	3,5	3,2	2,5	2,2	2,2
CEMAC	1,1	0,8	2,1	1,6	2,7	1,8	1,4	2,3	3,3	2,9	2,5	2,4	2,4
Prix à la consommation (fin de période)													
Cameroun	0,3	0,8	2,0	2,4	2,1	2,1	2,1	2,0	2,7	2,0	2,0	2,0	2,0
République centrafricaine	-4,5	7,2	4,6	-2,0	1,8	3,5	2,7	3,1	5,4	2,4	2,5	2,5	2,5
Tchad	-5,0	3,1	4,4	-1,7	3,0	-0,3	1,0	5,9	3,8	3,1	3,0	3,0	3,0
République du Congo	0,0	1,8	0,9	1,4	0,6	2,7	1,5	3,0	3,5	3,2	3,0	3,0	3,0
Guinée équatoriale	2,0	-0,2	2,6	4,1	-0,5	3,2	2,9	3,0	4,9	3,0	3,7	2,8	3,4
Gabon	4,1	1,1	6,3	1,0	1,6	2,0	1,7	2,0	4,6	2,0	2,9	1,6	2,7
CEMAC	0,3	1,2	3,0	1,7	1,7	2,0	1,9	2,7	3,5	2,4	2,5	2,2	2,5
Épargne nationale brute													
Cameroun	16,5	16,3	15,7	14,4	13,5	25,1	16,1	27,3	18,8	19,9	20,9	22,4	23,9
République centrafricaine	8,2	5,7	8,4	9,7	10,4	5,7	5,1	13,5	5,3	8,0	9,8	11,4	12,2
Tchad	6,1	13,6	17,6	18,9	15,9	16,2	17,8	17,5	23,0	24,8	24,2	22,3	21,3
République du Congo	25,3	31,2	24,9	22,6	22,5	33,8	33,6	29,4	41,1	33,7	30,6	27,3	27,0
Guinée équatoriale	-9,3	6,2	10,4	6,8	1,1	5,6	5,1	5,5	8,1	8,1	4,8	6,3	5,6
Gabon	24,4	23,1	23,3	27,1	24,0	25,3	27,0	27,6	28,9	30,0	28,2	29,0	29,1
CEMAC	13,9	17,4	17,7	17,3	15,2	22,1	18,9	23,5	22,4	22,5	22,0	22,4	23,0
Investissement intérieur brut													
Cameroun	19,8	19,4	19,5	18,9	17,7	28,0	19,3	29,8	20,4	22,8	24,4	26,1	27,5
République centrafricaine	13,6	13,5	16,4	14,7	18,9	16,2	15,7	17,5	16,3	16,5	17,4	18,0	18,4
Tchad	16,5	20,7	18,9	23,2	23,5	22,6	22,3	23,3	22,2	27,2	28,8	28,4	27,7
République du Congo	74,0	37,2	25,0	22,2	22,6	21,5	21,0	23,7	23,9	25,7	25,9	27,0	27,4
Guinée équatoriale	16,7	14,0	12,5	7,7	5,3	9,1	8,5	10,9	9,5	10,0	10,0	11,1	11,2
Gabon	35,5	31,8	28,2	32,1	30,9	30,3	32,2	30,9	28,0	31,1	30,1	31,2	31,2
CEMAC	28,3	23,1	20,7	20,8	19,9	24,2	21,0	25,9	21,0	23,6	24,6	25,8	26,5

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

1 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 22/013.

Tableau 3 a. CEMAC : Balance des paiements, 2016–26

(en milliards de francs CFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ¹	2021	2022 ²	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 22/013 3/	Proj.	CR 22/013 3/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-6,950	-2,704	-1,703	-1,951	-2,618	-1,201	-1,323	-1,512	474	-1,273	-2,066	-2,435	-2,619
Solde des biens et services	-4,317	-555	1,381	1,144	-651	1,711	2,372	898	6,230	3,751	2,174	1,185	693
Exportations totales	13,484	15,938	19,377	19,321	13,986	18,867	19,034	28,739	28,168	25,590	24,010	23,272	22,820
Exportations de biens	11,576	13,723	17,088	16,903	11,974	16,561	16,750	26,079	25,542	22,879	21,178	20,238	19,571
Exportations de pétrole	7,841	9,351	12,640	12,400	7,799	11,734	11,826	20,118	19,586	16,796	14,834	13,446	12,234
Exportations hors pétrole	3,736	4,372	4,448	4,502	4,175	5,082	4,925	5,520	5,956	6,083	6,344	6,792	7,337
Exportations de services	1,908	2,215	2,289	2,419	2,012	2,220	2,283	2,679	2,627	2,711	2,832	3,034	3,248
Importations totales	17,801	16,493	17,996	18,178	14,636	16,795	16,662	21,917	21,938	21,839	21,836	22,087	22,126
Importations de biens	11,618	9,874	10,702	10,724	8,859	10,040	9,861	13,206	13,176	13,063	13,170	13,338	13,551
Importations de services	6,184	6,619	7,294	7,453	5,777	6,616	6,801	7,140	8,762	8,777	8,666	8,749	8,576
Revenu, net	-2,648	-2,234	-3,123	-3,223	-2,347	-3,903	-4,118	-5,535	-5,807	-5,007	-4,489	-4,234	-4,009
Revenu, crédits	206	243	258	284	271	271	265	304	299	310	322	332	346
Revenu, débits	2,854	2,477	3,381	3,507	2,618	4,174	4,383	5,839	6,106	5,317	4,811	4,566	4,356
Revenu des investissements, débit	-2,180	-1,779	-2,625	-2,671	-1,810	-3,296	-3,520	-4,847	-5,131	-4,435	-4,026	-3,788	-3,576
Dont : intérêts payés sur la dette	-354	-279	-312	-441	-219	-307	-307	-288	-305	-261	-267	-246	-226
Dont : intérêts payés sur la dette	-98	-171	-21	-12	-283	-104	-132	-6	-63	-61	-86	-115	-115
Transferts courants, net	11	47	3	78	520	596	562	763	761	702	661	725	822
Transferts courants privés, net	-101	-62	-82	-35	273	371	357	516	477	468	432	478	567
Transferts courants publics, net	112	109	85	113	247	234	205	282	284	233	228	247	255
Soldes du compte de capital et du compte fi	3,377	2,294	1,777	2,216	836	1,450	1,069	1,342	138	1,815	2,665	3,250	3,296
Solde du compte de capital (dont transfert	172	357	205	190	253	253	154	272	272	283	334	358	377
Solde du compte financier (dont réserves)	3,206	1,937	1,572	2,026	583	1,195	914	1,081	-134	1,532	2,331	2,892	2,919
Investissement direct, net ¹	3,849	1,864	1,713	2,228	1,805	1,916	2,000	1,977	2,235	2,546.5	2,843.2	2,874.0	2,937.9
Investissement de portefeuille, net	25	30	160	258	334	84	84	14	0	-22	-9	-9	-10
Autres investissements, net	-669	43	-301	-460	-1,556	-818	-1,170	-907	-2,369	-993	-503	27	-9
Dont: autres investissements à long-te	789	1,237	338	406	-109	507	138	-246	-714	-288	-171	-110	117
						-797	-797						
Erreurs et omissions, net	86	-123	0	0	-201	4	4	0	0	0	0	0	0
Balance globale des paiements	-3,487	-533	73	265	-1,983	253	-251	-169	612	542	598	816	677
Financement	3,195	758	-73	-265	1,983	-253	251	169	-612	-542	-598	-816	-677
Avoirs de réserve (accumulation -)2	3,108	-231	-474	-459	243	-918	-435	-795	-1,681	-1,301	-900	-665	-452
						-797	-797						
Financement exceptionnel	87	988	400	194	1,740	665	686	964	1,069	759	302	-151	-225
Financement du FMI	21	322	282	251	576	276	250	...	529	178	175
Support budgétaire (FMI exclu)	0	798	684	665	451	174	127	...	454	289	162
	66	35	86	-136	991	562	589	...	-37
Commercial	0	0	0	-79	595	495	456	...	0
Autres financements exceptionnels	66	35	86	-57	396	67	133	...	-37
Ecart résiduel	0	-167	-651	-587	-278	-347	-280	964	124	293	-36	-151	-225
Pour mémoire :													
PIB nominal	48,161	50,226	53,821	55,089	51,546	57,755	58,206	67,948	68,186	69,368	70,996	73,956	77,330
Avoirs extérieurs bruts (fin de période)													
Milliards de FCFA	3,093	3,218	3,777	4,362	4,193	4,941	4,677	5,974	6,150	7,405	8,273	8,915	9,352
Mois d'importations de biens et services	2.2	2.2	2.6	3.6	3.2	3.3	2.7	3.9	3.5	4.2	4.6	5.0	5.0
Prix du pétrole (en dollars par baril)	44.0	54.4	68.3	61.4	41.3	66.9	69.1	65.9	106.8	92.6	84.2	78.5	74.7

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

1 Les données d'IDE ont été révisées, notamment pour mieux refléter les flux liés à la construction de la plateforme Moho-Nord au Congo.

2 Ne reflète pas l'accumulation des réserves par les services centraux de la BEAC.

3 Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 22/013.

Tableau 3b. CEMAC : Balance des paiements, 2016–26
(en pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022 ¹	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 22/013 3/	Proj.	CR 22/013 3/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Pr
Solde des transactions courantes	-14.4	-5.4	-3.2	-3.5	-5.1	-2.1	-2.3	-2.6	0.7	-1.8	-2.9	-3.3	-3.5
Solde des biens et services	-9.0	-1.1	2.6	2.1	-1.3	3.0	4.1	1.5	9.1	5.4	3.1	1.6	0.0
Exportations totales	28.0	31.7	36.0	35.1	27.1	33.4	32.7	32.9	41.3	36.9	33.8	31.5	29.9
Exportations de biens	24.0	27.3	31.7	30.7	23.2	29.4	28.8	28.4	37.5	33.0	29.8	27.4	23.9
Exportations de pétrole	16.3	18.6	23.5	22.5	15.1	20.5	20.3	19.0	28.7	24.2	20.9	18.2	15.9
Exportations hors pétrole	7.8	8.7	8.3	8.2	8.1	9.0	8.5	9.4	8.7	8.8	8.9	9.2	9.0
Exportations de services	4.0	4.4	4.3	4.4	3.9	3.9	3.9	4.5	3.9	3.9	4.0	4.1	4.0
Importations totales	37.0	32.8	33.4	33.0	28.4	30.3	28.6	31.4	32.2	31.5	30.8	29.9	28.4
Importations de biens	24.1	19.7	19.9	19.5	17.2	18.7	16.9	19.3	19.3	18.8	18.6	18.0	17.0
Importations de services	12.8	13.2	13.6	13.5	11.2	11.7	11.7	12.1	12.9	12.7	12.2	11.8	11.4
Revenu, net	-5.5	-4.4	-5.8	-5.8	-4.6	-6.2	-7.1	-5.4	-8.5	-7.2	-6.3	-5.7	-5.1
Revenu, crédits	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4	0.0
Revenu, débits	5.9	4.9	6.3	6.4	5.1	6.7	7.5	5.9	9.0	7.7	6.8	6.2	5.1
Dont :													
Revenu des investissements, débit	-4.5	-3.5	-4.9	-4.8	-3.5	-5.1	-6.0	-4.6	-7.5	-6.4	-5.7	-5.1	-4.0
Dont : intérêts payés sur la dette publique	-0.7	-0.6	-0.6	-0.8	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.0
Dont : intérêts payés sur la dette non publique	-0.2	-0.3	0.0	0.0	-0.5	-0.2	-0.2	-0.4	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.0
Transferts courants, net	0.0	0.1	0.0	0.1	1.0	1.1	1.0	1.4	1.1	1.0	0.9	1.0	1.0
Transferts courants privés, net	-0.2	-0.1	-0.2	-0.1	0.5	0.7	0.6	0.9	0.7	0.7	0.6	0.6	0.0
Transferts courants publics, net	0.2	0.2	0.2	0.2	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.0
Soldes du compte de capital et du compte financier	7.0	4.6	3.3	4.0	1.6	2.6	1.8	2.3	0.2	2.6	3.8	4.4	4.4
Solde du compte de capital (dont transferts de capitaux)	0.4	0.7	0.4	0.3	0.5	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.0
Solde du compte de capital	6.7	3.9	2.9	3.7	1.1	2.1	1.6	1.8	-0.2	2.2	3.3	3.9	3.4
Investissement direct, net ¹	8.0	3.7	3.2	4.0	3.5	3.4	3.4	3.4	3.3	3.7	4.0	3.9	3.0
Investissement de portefeuille, net	0.1	0.1	0.3	0.5	0.6	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements, net	-1.4	0.1	-0.6	-0.8	-3.0	-1.4	-2.0	-1.5	-3.5	-1.4	-0.7	0.0	0.0
Dont: autres investissements à long-terme, net	1.6	2.5	0.6	0.7	-0.2	0.9	0.2	-0.4	-1.0	-0.4	-0.2	-0.1	0.0
Erreurs et omissions, net	0.2	-0.2	0.0	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale des paiements	-7.2	-1.1	0.1	0.5	-3.8	0.4	-0.4	-0.3	0.9	0.8	0.8	1.1	0.0
Financement	6.6	1.5	-0.1	-0.5	3.8	-0.4	0.4	0.3	-0.9	-0.8	-0.8	-1.1	-0.0
Avoirs de réserve (accumulation -) ²	6.5	-0.5	-0.9	-0.8	0.5	-1.6	-0.7	-1.3	-2.5	-1.9	-1.3	-0.9	-0.0
Financement exceptionnel	0.2	2.0	0.7	0.4	3.4	1.2	1.2	1.6	1.6	1.1	0.4	-0.2	-0.0
Financement du FMI	0.0	0.6	0.5	0.5	1.1	0.5	0.4	...	529	178	175
Support budgétaire (FMI exclu)	0.0	1.6	1.3	1.2	0.9	0.3	0.2	...	454	289	162
	0.1	0.1	0.2	-0.2	1.9	1.0	1.0	...	-37
Ecart résiduel	0.0	-0.3	-1.2	-1.1	-0.5	-0.6	-0.5	1.6	0.2	0.4	-0.1	-0.2	-0.0
<i>Pour mémoire :</i>													
PIB nominal (milliards de francs CFA)	48,161	50,226	53,821	55,089	51,546	56,659	58,206	58,979	68,186	69,368	70,996	73,956	77,300

Sources : BEAC et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les données d'IDE ont été révisées, notamment pour mieux refléter les flux liés à la construction de la plateforme Moho-Nord au Congo.

² Ne reflète pas l'accumulation des réserves par les services centraux de la BEAC.

³ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 22/013.

Tableau 4 a. CEMAC : Indicateurs budgétaires, 2016–26

(en pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ¹	2021	2022 ²	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 22/013 2/	Proj.	CR 22/013 2/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire global (dons exclus)													
Cameroun	-6.2	-5.0	-2.8	-3.8	-3.3	-3.5	-3.4	-2.3	-1.7	0.4	-0.7	-0.1	-0.6
République centrafricaine	-4.7	-6.1	-8.7	-8.2	-16.0	-11.3	-10.9	-11.3	-10.4	-8.9	-8.3	-7.9	-7.4
Tchad	-4.8	-4.3	-1.3	-1.8	-2.2	-5.1	-2.9	-1.9	3.3	5.0	1.3	1.0	2.1
République du Congo	-16.1	-6.4	5.6	3.9	-2.9	1.2	1.3	2.0	7.7	4.4	4.5	1.8	0.5
Guinée équatoriale	-10.9	-2.6	0.5	1.8	-1.7	0.8	2.5	1.1	3.7	4.4	2.8	1.7	0.9
Gabon	-5.0	-2.6	-1.3	1.4	-2.2	-3.0	-2.0	-0.7	0.9	3.0	2.5	2.0	1.8
CEMAC	-7.7	-4.4	-0.9	-1.0	-3.1	-2.7	-2.0	-1.3	1.1	2.2	1.0	0.7	0.3
Solde budgétaire global (dons inclus)													
Cameroun	-5.9	-4.7	-2.4	-3.2	-3.2	-3.2	-3.2	-1.7	-1.2	0.7	-0.4	0.0	-0.5
République centrafricaine	1.1	-1.1	-1.0	1.4	-3.4	-6.4	-6.0	-0.4	-2.5	-2.0	-1.8	-1.6	-1.4
Tchad	-1.9	-0.2	1.9	-0.2	2.1	-2.4	-1.8	1.0	5.8	7.7	4.1	3.7	4.8
République du Congo	-15.4	-5.9	5.7	4.7	-1.2	1.7	1.7	2.6	8.2	5.1	5.0	2.4	1.1
Guinée équatoriale	-10.9	-2.6	0.5	1.8	-1.7	0.9	2.5	1.1	3.7	4.4	2.8	1.7	0.9
Gabon	-5.0	-2.6	-1.3	1.4	-2.1	-2.5	-1.9	-0.2	1.3	3.0	2.5	2.0	1.8
CEMAC	-7.0	-3.6	-0.2	-0.2	-2.0	-1.9	-1.6	-0.2	1.9	2.9	1.7	1.3	0.9
Solde budgétaire de référence¹													
Cameroun	-5.0	-4.2	-2.8	-4.1	-3.2	-3.4	-3.3	-2.2	-2.6	-0.8	-1.2	0.1	-0.4
République centrafricaine	1.1	-1.1	-1.0	1.4	-3.4	-6.4	-6.0	-0.4	-2.5	-2.0	-1.8	-1.6	-2.4
Tchad	1.8	0.5	-0.8	-2.1	-3.3	-2.8	-4.4	-1.2	-1.2	1.2	3.2	4.8	4.7
République du Congo	-8.9	-3.3	-2.8	-2.4	-0.2	-0.5	-1.1	-1.0	1.2	-0.1	1.9	1.4	0.8
Guinée équatoriale	-6.2	-1.5	-2.6	-1.5	-0.4	1.1	1.7	-0.7	0.2	0.7	1.8	2.3	1.9
Gabon	0.1	-2.1	-2.5	-1.4	-3.5	-2.4	-1.7	-1.6	-0.5	0.7	1.3	1.9	1.9
CEMAC	-2.6	-2.2	-2.4	-2.6	-2.2	-2.2	-2.2	-1.4	-0.1	0.9	1.1	0.7	0.7
Solde budgétaire primaire (dons inclus)													
Cameroun	-5.2	-3.9	-1.5	-2.2	-2.3	-2.0	-2.0	-0.8	-0.3	1.5	0.3	0.8	0.2
République centrafricaine	1.6	-0.7	-0.6	1.8	-3.1	-6.1	-5.7	0.1	-1.9	-1.6	-1.3	-1.1	-1.0
Tchad	0.1	1.3	3.0	0.8	3.0	-1.5	-0.6	1.7	6.7	8.5	5.1	4.5	5.4
République du Congo	-13.4	-4.2	7.6	7.9	0.1	3.6	3.9	5.0	10.2	7.7	7.5	4.9	3.7
Guinée équatoriale	-10.5	-2.2	1.2	2.7	-0.4	2.0	3.6	2.7	4.9	5.6	4.0	2.9	2.0
Gabon	-2.7	-0.1	1.1	3.6	1.2	0.4	0.9	2.8	3.7	5.4	4.8	4.3	4.1
CEMAC	-5.7	-2.3	1.1	1.2	-0.6	-0.4	0.0	1.3	3.3	4.3	3.0	2.6	2.1
Recettes publiques (dons exclus)													
Cameroun	14.0	14.2	15.2	14.8	13.2	14.0	13.6	14.9	15.6	17.2	16.6	17.3	17.6
République centrafricaine	7.4	7.8	8.9	8.7	9.2	8.6	8.8	9.2	8.6	9.3	10.3	10.9	11.4
Tchad	9.5	10.6	12.0	12.5	16.9	13.2	15.5	15.5	20.1	22.1	18.5	17.8	18.4
République du Congo	25.4	21.9	24.8	26.0	20.6	23.1	23.4	25.2	27.3	26.7	26.6	25.7	25.0
Guinée équatoriale	16.9	17.5	19.9	18.5	14.2	13.9	14.8	15.5	16.2	16.6	15.5	14.5	13.7
Gabon	17.1	16.4	16.9	19.5	17.6	16.5	14.6	18.2	15.8	17.6	17.6	17.8	17.9
CEMAC	15.7	15.5	17.0	17.2	15.3	15.3	15.2	16.7	17.6	18.8	18.0	18.1	18.1
Dépenses publiques (dont prêts nets moins remboursements)													
Cameroun	20.2	19.2	18.0	18.7	16.6	17.4	17.0	17.2	17.3	16.8	17.4	17.4	18.2
République centrafricaine	12.1	13.9	17.6	16.9	25.1	19.9	19.7	20.5	19.0	18.2	18.6	18.8	18.7
Tchad	14.4	14.9	13.3	14.3	19.1	18.3	18.4	17.4	16.7	17.1	17.2	16.8	16.3
République du Congo	41.5	28.3	19.3	22.0	23.5	21.9	22.2	23.1	19.6	22.3	22.1	23.8	24.5
Guinée équatoriale	27.8	20.1	19.4	16.7	16.0	13.0	12.3	14.4	12.5	12.2	12.7	12.7	12.7
Gabon	22.1	19.0	18.2	18.2	19.8	19.5	16.6	18.9	14.9	14.5	15.1	15.8	16.1
CEMAC	23.3	19.8	17.8	18.2	18.4	17.9	17.2	18.0	16.4	16.5	17.1	17.4	17.9
Dettes publiques totales													
Cameroun	32.1	36.5	38.3	41.6	44.9	46.8	47.1	45.1	45.2	41.0	38.5	35.4	33.0
République centrafricaine	53.9	50.3	50.0	47.2	43.4	49.2	47.6	45.5	46.3	44.7	43.3	42.1	40.8
Tchad	50.0	48.7	48.4	52.3	53.8	48.4	57.1	49.9	45.7	39.2	35.0	31.7	27.6
République du Congo	91.0	94.2	77.1	84.8	114.0	93.6	105.1	90.3	85.0	80.1	73.0	71.6	70.5
Guinée équatoriale	41.1	36.2	41.2	43.0	48.8	38.0	41.3	36.9	28.0	27.6	30.1	28.0	26.0
Gabon	64.2	62.9	60.9	59.8	78.3	72.1	65.8	67.2	53.6	52.4	50.0	47.3	44.3
CEMAC	49.0	50.2	49.5	52.3	60.0	56.2	58.1	54.1	49.7	46.4	44.1	41.3	38.7

Sources: données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

¹ À partir de 2017, le solde budgétaire de référence (c'est-à-dire le solde budgétaire global² Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 22/013.

Tableau 4b. CEMAC : Indicateurs budgétaires, 2016–26
(en pourcentage du PIB non pétrolier)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ¹	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 22/013 2/	Proj.	22/013 2/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Solde budgétaire hors pétrole (dons exclus)													
Cameroun	-8.5	-7.1	-5.2	-6.6	-5.3	-5.7	-5.5	-4.6	-5.0	-3.1	-3.8	-2.7	-2.9
République centrafricaine	-4.7	-6.1	-8.7	-8.2	-16.0	-11.3	-10.9	-11.3	-10.4	-8.9	-8.3	-7.9	-7.4
Tchad	-9.6	-9.3	-8.4	-8.7	-13.2	-13.3	-13.4	-11.4	-13.0	-12.4	-11.5	-10.0	-8.5
République du Congo	-31.8	-21.8	-19.2	-22.5	-19.4	-20.9	-21.4	-20.0	-19.8	-21.7	-20.3	-20.6	-18.9
Guinée équatoriale	-31.9	-21.9	-21.1	-16.9	-15.2	-12.6	-11.8	-12.6	-13.1	-11.3	-10.3	-9.4	-8.3
Gabon	-14.3	-13.3	-11.1	-9.2	-11.9	-11.7	-11.7	-10.2	-11.2	-7.5	-6.3	-5.7	-5.0
CEMAC	-15.1	-11.8	-9.9	-10.0	-9.9	-9.9	-9.7	-8.8	-9.4	-7.6	-7.4	-6.5	-6.0
Solde budgétaire hors pétrole (dons inclus)													
Cameroun	-8.2	-6.8	-4.8	-6.0	-5.1	-5.4	-5.2	-4.0	-4.4	-2.7	-3.5	-2.5	-2.8
République centrafricaine	1.1	-1.1	-1.0	1.4	-3.4	-6.4	-6.0	-0.4	-2.5	-2.0	-1.8	-1.6	-1.4
Tchad	-6.0	-4.5	-4.4	-6.6	-8.3	-9.9	-12.0	-7.9	-9.6	-8.8	-7.9	-6.5	-5.2
République du Congo	-31.3	-21.2	-19.1	-21.3	-17.1	-20.2	-20.7	-19.2	-19.0	-20.5	-19.5	-19.6	-17.9
Guinée équatoriale	-31.9	-21.9	-21.1	-16.9	-15.2	-12.5	-11.8	-12.6	-13.1	-11.3	-10.3	-9.4	-8.3
Gabon	-13.8	-12.0	-9.5	-8.1	-11.9	-11.0	-11.5	-9.5	-10.5	-7.5	-6.3	-5.7	-5.0
CEMAC	-14.3	-10.7	-8.8	-8.9	-8.6	-9.0	-9.1	-7.6	-8.3	-6.8	-6.6	-5.7	-5.3
Solde de base¹													
Cameroun	-3.8	-1.4	0.6	0.2	-1.2	-0.5	-0.5	0.8	1.2	3.5	2.4	3.0	2.5
République centrafricaine	-2.0	-2.4	-2.1	-3.9	-6.9	-5.8	-5.4	-6.1	-4.6	-3.9	-3.2	-2.8	-2.6
Tchad	-3.4	-1.5	1.2	0.3	1.4	-1.7	-1.7	2.4	9.1	11.5	6.6	6.1	7.4
République du Congo	-12.8	-3.3	10.5	10.5	-1.8	4.6	4.0	6.8	17.9	12.0	11.7	7.3	4.6
Guinée équatoriale	-14.7	-3.4	0.7	2.4	-2.1	1.0	3.2	1.4	5.0	5.6	3.4	2.1	1.1
Gabon	-2.6	-1.4	2.3	4.8	-1.6	-1.8	-2.1	0.8	3.5	7.0	6.1	5.3	4.9
CEMAC	-6.0	-1.9	1.9	2.0	-1.3	-0.3	-0.2	1.4	4.3	5.7	4.2	3.9	3.3
Solde budgétaire primaire hors pétrole (dons inclus)													
Cameroun	-7.5	-5.9	-3.9	-4.9	-4.3	-4.1	-4.0	-3.1	-3.5	-1.9	-2.7	-1.8	-2.1
République centrafricaine	1.6	-0.7	-0.6	1.8	-3.1	-6.1	-5.7	0.1	-1.9	-1.6	-1.3	-1.1	-1.0
Tchad	-3.5	-2.5	-3.0	-5.3	-7.1	-8.9	-10.6	-7.1	-8.4	-7.8	-6.6	-5.6	-4.5
République du Congo	-28.7	-19.0	-15.8	-15.9	-15.2	-17.2	-17.3	-15.5	-15.3	-16.1	-15.4	-15.8	-14.1
Guinée équatoriale	-31.3	-21.3	-20.2	-15.8	-13.5	-11.1	-10.5	-10.6	-11.5	-9.8	-8.8	-8.0	-7.1
Gabon	-11.0	-9.7	-7.6	-5.8	-7.4	-6.9	-7.1	-5.3	-6.2	-3.4	-2.6	-2.1	-1.6
CEMAC	-12.8	-9.4	-7.5	-7.2	-7.0	-7.2	-7.2	-5.8	-6.5	-5.1	-4.9	-4.2	-3.9
Recettes publiques (dons exclus)													
Cameroun	14.5	14.7	15.7	15.4	13.6	14.5	14.1	15.4	16.4	18.0	17.3	17.8	18.1
République centrafricaine	7.4	7.8	8.9	8.7	9.2	8.6	8.8	9.2	8.6	9.3	10.3	10.9	11.4
Tchad	11.9	12.9	14.9	15.7	19.8	16.3	19.4	18.9	27.2	29.1	23.7	22.2	22.6
République du Congo	29.2	28.3	41.7	42.9	28.8	36.8	36.7	39.0	49.7	45.5	44.3	40.2	36.7
Guinée équatoriale	22.7	23.1	26.8	24.3	17.5	17.5	18.7	18.9	21.8	21.1	18.8	17.2	15.7
Gabon	24.2	23.6	25.0	29.0	23.4	22.9	23.5	25.3	28.9	29.8	28.3	27.5	26.8
CEMAC	18.2	18.2	20.8	21.0	17.4	18.2	18.5	19.7	22.9	23.6	22.2	21.7	21.3
Dépenses publiques (dont prêts nets moins remboursements)													
Cameroun	20.9	19.9	18.6	19.4	17.0	18.1	17.6	17.8	18.2	17.6	18.0	18.0	18.8
République centrafricaine	12.1	13.9	17.6	16.9	25.1	19.9	19.7	20.5	19.0	18.2	18.6	18.8	18.7
Tchad	18.0	18.0	16.5	18.0	22.3	22.6	23.0	21.2	22.8	22.5	22.0	21.0	20.0
République du Congo	47.7	36.5	32.4	36.4	32.8	34.9	34.7	35.8	35.6	38.0	36.8	37.3	36.1
Guinée équatoriale	37.4	26.6	26.1	21.9	19.6	16.4	15.5	17.5	16.8	15.5	15.4	15.2	14.7
Gabon	31.3	27.4	26.9	27.0	26.3	27.1	26.7	26.3	27.3	24.6	24.3	24.4	24.1
CEMAC	27.2	23.3	21.9	22.3	21.0	21.4	21.0	21.2	21.4	20.8	20.9	20.9	21.0
Recettes non pétrolières (dons exclus)													
Cameroun	12.3	12.8	13.4	12.8	11.7	12.5	12.1	13.2	13.2	14.5	14.2	15.3	15.9
République centrafricaine	7.4	7.8	8.9	8.7	9.2	8.6	8.8	9.2	8.6	9.3	10.3	10.9	11.4
Tchad	8.4	8.7	8.1	9.3	9.1	9.3	9.6	9.8	9.8	10.1	10.5	11.1	11.5
République du Congo	15.9	14.7	13.2	13.9	13.4	13.9	13.2	15.8	15.8	16.3	16.5	16.8	17.2
Guinée équatoriale	5.6	4.7	5.0	5.0	4.4	3.8	3.7	4.9	3.6	4.2	5.1	5.7	6.3
Gabon	17.0	14.1	15.8	17.8	14.4	15.4	15.0	16.1	16.0	17.1	18.0	18.7	19.1
CEMAC	12.0	11.6	12.0	12.3	11.1	11.5	11.3	12.4	12.1	13.2	13.5	14.4	15.0

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

1 Solde budgétaire global hors dons et investissements financés par des ressources extérieures.

2 Renvoi aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI No 22/013.

Tableau 5. CEMAC : Respect des critères de convergence, 2016–26

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 22/013 4/	Proj.	CR 22/013 4/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire¹	(en % du PIB)												
Cameroun	-3.7	-4.2	-2.8	-4.1	-3.2	-3.4	-3.3	-2.2	-2.6	-0.8	-1.2	0.1	-0.4
République centrafricaine	-2.0	-1.1	-1.0	1.4	-3.4	-6.4	-6.0	-0.4	-2.5	-2.0	-1.8	-1.6	-2.4
Tchad	-2.7	0.5	-0.8	-2.1	-3.3	-2.8	-4.4	-1.2	-1.2	1.2	3.2	4.8	4.7
République du Congo	-11.1	-3.3	-2.8	-2.4	-0.2	-0.5	-1.1	-1.0	1.2	-0.1	1.9	1.4	0.8
Guinée équatoriale	-10.9	-1.5	-2.6	-1.5	-0.4	1.1	1.7	-0.7	0.2	0.7	1.8	2.3	1.9
Gabon	-1.8	-2.1	-2.5	-1.4	-3.5	-2.4	-1.7	-1.6	-0.5	0.7	1.3	1.9	1.9
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	6	4	4	3	4	4	4	2	2	1	1	1	1
Hausse des prix à la consommation (≤ 3 %)	(en %)												
Cameroun	0.9	0.6	1.1	2.5	2.5	2.3	2.3	2.1	2.9	2.4	2.0	2.0	2.0
République centrafricaine	4.9	4.2	1.6	2.8	0.9	4.3	4.3	2.6	4.0	3.6	2.8	2.5	2.5
Tchad	-1.6	-0.9	4.0	-1.0	4.5	1.1	-0.8	2.8	4.1	3.1	3.0	3.0	3.0
République du Congo	3.2	0.4	1.2	0.4	1.4	2.0	2.0	2.8	3.5	3.2	3.0	3.0	3.0
Guinée équatoriale	1.4	0.7	1.3	1.2	4.8	-0.1	-0.1	3.1	4.0	3.9	3.4	3.2	3.1
Gabon	2.1	2.7	4.8	2.0	1.3	2.0	1.1	2.0	3.5	3.2	2.5	2.2	2.2
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	2	1	2	0	2	1	1	1	5	5	1	1	2
Niveau de la dette publique (≤ 70 % du PIB)	(en % du PIB)												
Cameroun	32.1	36.5	38.3	41.6	44.9	46.8	47.1	45.1	45.2	41.0	38.5	35.4	33.0
République centrafricaine	53.9	50.3	50.0	47.2	43.4	49.2	47.6	45.5	46.3	44.7	43.3	42.1	40.8
Tchad	50.0	48.7	48.4	52.3	53.8	48.4	57.1	49.9	45.7	39.2	35.0	31.7	27.6
République du Congo	91.0	94.2	77.1	84.8	114.0	93.6	105.1	90.3	85.0	80.1	73.0	71.6	70.5
Guinée équatoriale	41.1	36.2	41.2	43.0	48.8	38.0	41.3	36.9	28.0	27.6	30.1	28.0	26.0
Gabon	64.2	62.9	60.9	59.8	78.3	72.1	65.8	67.2	53.6	52.4	50.0	47.3	44.3
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère</i>	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Non-accumulation d'arriérés publics² (≤ 0)	(en % du PIB)												
Cameroun	...	1.3	-2.0	0.3	-0.3	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
République centrafricaine	-5.3	-8.0	-2.2	-3.5	-2.0	-0.5	-0.6	-0.7	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Tchad	0.7	0.5	-1.1	6.3	-1.3	-2.2	-0.1	-0.9	-1.8	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1
République du Congo	2.3	11.9	6.5	-5.1	6.7	-8.5	-9.5
Guinée équatoriale	5.4	-3.5	-1.1	-0.2	0.6	-3.9	-3.5	-0.3	-3.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Gabon	...	-5.1	-1.5	-2.1	0.8	-1.4	-0.5	-0.1	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Nombre de pays ne respectant pas ce critère³</i>	3	3	1	1	3	0	0

Sources : données des autorités et estimations et projections des services du FMI.

Remarque : Pour le premier critère, le nombre de pays qui les violent reflète les estimations de la Commission de la CEMAC jusqu'en 2017, et les estimations des services du FMI à l'avenir. Pour les critères de non-accumulation d'arriérés, le nombre de pays violant les critères reflète les estimations des employés du FMI.

1/ Jusqu'en 2016, le solde budgétaire de base (c'est-à-dire le solde budgétaire global, hors dons et investissements financés sur ressources extérieures) devait être positif. À partir de 2017, le solde budgétaire de référence (c'est-à-dire le solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières en excédent de la moyenne observée au cours des 3 années précédentes) doit dépasser -1,5 % du PIB.

2/ Variation du ratio stock d'arriérés/PIB. Inclut les arriérés de paiements extérieurs et intérieurs, et sur la base des données communiquées par les autorités nationales (qui peuvent différer des conclusions des équipes de la CEMAC).

3/ Evaluation par la Commission de la CEMAC sur la base : (i) de la non-accumulation de nouveaux arriérés au cours de l'année en cours ; et (ii) le remboursement progressif des arriérés existants conformément à un calendrier publié.

4/ Dernière estimation publiée dans le rapport des services du FMI no 22/013.

Tableau 6. CEMAC : situation monétaire, 2016–26
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022	2022	2022	2022	2023	2024	2025	2026
						Dec	Dec	Jun	Jun	Dec	Dec				
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 22/013 2/	Proj.	CR 22/013 2/	Proj.	CR 22/013 2/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(en milliards de CFA)															
Avoirs extérieurs nets	2,416	2,322	2,509	2,667	1,871	1,757	1,186	1,901	1,724	2,261	2,428	3,502	4,485	5,440	6,225
Dont : BEAC	2,254	2,131	2,379	2,730	1,980	1,831	1,420	1,916	1,886	2,302	2,565	3,657	4,528	5,460	6,209
Avoirs extérieurs	3,093	3,218	3,777	4,362	4,193	4,941	4,677	5,401	5,277	5,974	6,150	7,405	8,273	8,915	9,352
Dont : Compte d'opérations	1,156	2,552	3,360	3,740	3,633	2,470	2,339	2,701	2,638	2,987	3,075	3,703	4,137	4,458	4,676
Engagements extérieurs	-839	-1,088	-1,398	-1,632	-2,213	-3,109	-3,257	-3,485	-3,391	-3,671	-3,585	-3,748	-3,745	-3,455	-3,143
Banques commerciales	162	191	130	-63	-109	-74	-234	-16	-162	-41	-137	-155	-43	-20	15
Avoirs extérieurs	754	802	735	526	423	439	423	480	501	455	477	485	499	532	568
Engagements extérieurs ¹	-592	-611	-605	-589	-532	-513	-657	-496	-663	-496	-614	-640	-542	-552	-553
Avoirs intérieurs nets	8,140	8,190	8,854	9,364	11,490	13,394	13,546	13,456	14,158	13,909	14,428	14,634	14,466	14,424	14,563
Crédit net à l'État	2,689	2,937	3,464	4,266	6,385	8,371	7,544	8,996	8,293	9,101	8,494	7,884	7,999	7,456	7,544
BEAC, net	1,645	1,946	2,209	2,469	3,348	3,685	4,009	4,006	4,274	4,084	4,139	3,527	2,917	2,070	1,271
Dont :															
Avances et dette consolidée	2,446	2,770	2,773	2,772	2,770	2,792	2,893	2,792	2,893	2,704	2,893	2,893	2,893	2,855	2,759
Prêts du FMI	201	491	798	1,020	1,528	1,909	1,855	2,049	2,059	2,352	2,358	2,512	2,496	2,210	1,912
Dépôts des États	0	0	0	0	0	263	421	263	421	263	421	421	421	421	421
Bancques commerciales, net	1,044	991	1,256	1,798	3,037	4,687	3,535	4,990	4,018	5,017	4,355	4,358	5,083	5,386	6,274
Dont : Dépôts des États	867	873	781	794	925	-	987	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit net aux organismes publics	-418	-371	-280	-281	-229	-311	-258	-308	-290	-308	-310	-284	-257	-229	-201
Crédit net au secteur privé	7,082	6,955	7,243	6,988	6,994	7,012	7,815	7,021	7,831	7,321	8,189	9,210	9,212	9,362	9,321
Autres postes, net	-1,213	-1,331	-1,573	-1,609	-1,660	-1,677	-1,555	-2,253	-1,675	-2,205	-1,944	-2,177	-2,488	-2,165	-2,102
Monnaie au sens large	10,556	10,512	11,363	12,031	13,361	15,152	15,046	15,357	15,882	16,170	16,856	18,136	18,952	19,864	20,787
Circulation fiduciaire hors banques	2,432	2,436	2,577	2,752	3,116	3,317	3,676	3,599	4,053	3,649	4,631	5,055	5,356	5,772	6,163
Dépôts bancaires	8,123	8,076	8,787	9,279	10,245	11,835	11,370	11,758	11,830	12,521	12,224	13,081	13,596	14,092	14,624
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)															
Avoirs extérieurs nets	-31.4	-0.9	1.8	1.4	-6.6	-0.9	-5.1	1.9	-0.8	3.3	8.3	6.4	5.4	5.0	3.9
Avoirs intérieurs nets	26.7	0.5	6.3	4.5	17.7	14.3	15.4	7.3	13.8	3.4	6.0	1.2	-0.9	-0.2	0.7
Crédit net à l'État	24.3	2.4	5.0	7.1	17.6	14.9	8.7	13.5	7.4	4.8	6.3	-3.6	0.6	-2.9	0.4
Crédit net au secteur privé	2.1	-1.2	2.7	-2.2	0.1	0.1	6.2	0.2	6.0	2.0	2.5	6.1	0.0	0.8	-0.2
Autres postes, net	-0.6	-1.1	-2.3	-0.3	-0.4	-0.1	0.8	-4.9	1.8	-3.5	-2.6	-1.4	-1.7	1.7	0.3
Monnaie au sens large	-4.6	-0.4	8.1	5.9	11.1	13.4	12.6	9.2	12.9	6.7	12.0	7.6	4.5	4.8	4.6
Vélocité (PIB/monnaie au sens large)	4.6	4.8	4.7	4.6	3.9	3.7	3.9	3.8	4.0	3.6	4.0	3.8	3.7	3.7	3.7
(% du PIB)															
Monnaie au sens large	21.9	20.9	21.1	21.8	25.9	26.7	25.8	26.6	25.1	27.4	24.7	26.1	26.7	26.9	26.9
Dépôts des banques privées	12.1	11.6	11.8	12.1	14.3	15.0	14.1	14.6	13.5	15.3	12.9	13.6	13.8	13.7	13.6
Crédit net au secteur privé	14.7	13.8	13.5	12.7	13.6	12.4	13.4	12.1	12.4	12.4	12.0	13.3	13.0	12.7	12.1

Sources : BEAC et estimations des services du FMI.

Tableau 8. CEMAC : Avoirs extérieurs nets de la banque centrale, 2016–26

(en milliards de francs CFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022	2022	2022	2022	2023	2024	2025	2026
						Dec	Dec.	Jun	Jun	Dec					
						CR 22/013		CR 22/013		CR 22/013					
	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	1/	Proj.	1/	Proj.	1/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets de la BEAC															
Encours	2,254	2,130.9	2,379.1	2,730.1	1,980.4	1,831	1,420	1,916	1,886	2,302	2,565	3,657	4,528	5,460	6,209
Variation par rapport à la fin de l'e	-3,294	-123	248	348	-750	-149	-561	85	466	471	1,145	1,093	871	932	749
dont Cameroun	-824	216	152	179	-309	109	11	103	160	472	379	177	94	37	109
République centrafricaine	12	35	-22	-15	12	-80	-60	32	-25	25	-83	-41	4	23	22
Congo	-912	-207	43	313	-41	-58	-167	-1	136	46	289	340	313	426	306
Gabon	-630	-64	111	-34	-154	50	-246	41	-133	84	90	314	272	220	183
Guinée équatoriale	-712	-43	25	-95	-143	-47	83	-54	53	-111	152	127	39	40	-27
Tchad	-448	45	123	48	-65	-70	-201	-37	136	-46	180	176	150	186	157
non alloués	220	-105	-185	-49	-53	-53	-53	0	138	0	0	0	0	0	0

Sources : BEAC et projections des services du FMI.

¹ Renvoie aux estimations publiées dans le rapport des services du FMI no 22/013.

Tableau 9. CEMAC : Indicateurs de solidité financière, 2015–22

(en pourcentage)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ³ Q2	2022 Q1
Capital								
Ratio d'adéquation des fonds propres ^{1,2}	14.0	13.1	14.5	15.0	13.0	12.7	13.8	14.6
Qualité de l'actif								
Ratio des prêts non-performants (bruts) sur les prêts totaux (bruts)	9.6	12.5	14.3	17.0	19.1	19.3	18.7	19.4
Gains et rentabilité								
Rendement des capitaux propres	9.8	10.4	9.0	8.7	7.9	4.9	14.4	
Rendement de l'actif ³	1.6	1.5	1.4	1.4	1.3	1.0	2.4	
Liquidité								
Ratio actifs liquides / passifs à court terme	151.9	145.2	155.4	162.1	153.5	167.2	167.5	174.6
Total des dépôts par rapport au total des prêts (non interbancaires)	111.6	100.4	102.9	104.3	114.1	115.2	117.5	101.3
Crédit								
Prêts bruts (banques) - milliards de francs CFA	8486	10501	10559	10969	10761	9427	9852	10333
Prêt brut - taux de croissance annualisé	10.2	23.7	0.6	3.9	-1.90	-12.40	2.9	4.9

Source: Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

1 Les bénéfices de l'année en cours sont exclus de la définition des fonds propres réglementaires, conformément aux directives de l'accord de capital de Bâle I. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres Tier 2 à hauteur d'un montant égal à 1,25% des actifs pondérés en fonction des risques. Le capital réglementaire est la somme des fonds propres Tier 1 et du minimum des fonds propres Tier 1 et Tier 2.

2 Les actifs pondérés en fonction des risques sont estimés à l'aide des pondérations de risque suivantes: 0% - réserves de trésorerie en devises nationales et étrangères et créances sur la banque centrale; 100% - tous les autres actifs.

3 Le rapport entre les bénéfices après impôts et la moyenne des actifs totaux de début et de fin de période.

4 Données provisoires.

Tableau 10. CEMAC : Sources de financement extérieur, 2017–22

(en milliards de francs CFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022	2022	2022	2022
	Est.	Est.	Est.	Est.	CR 22/013 ² Dec	Proj.	H1	H2	CR 22/013 ² Dec	Proj.
1. Besoins de financement extérieur ¹	1155	1213	635	2250	1154	951	445	520	1219	965
2. Support du FMI	322	282	251	576	365	250	304	198	448	502
3. Support budgétaire d'autres donneur	798	684	665	451	174	127	138	318	605	455
Banque Mondiale	261	50	291	123	80	80	27	162	262	189
Banque Africaine de Développement	338	270	184	220	40	0	33	120	145	153
Union Européenne	45	57	16	68	32	19	0	11	58	11
France	154	149	174	11	7	13	78	24	118	102
Autres	1	158	0	29	15	15	0	0	23	0
4. Emprunt Commerciale	0	0	-79	595	495	456	0	0	0	0
dont: crédit-relais	0	0	-79	0	0	0	0	0	0	0
dont: Eurobons	0	0	0	595	495	456	0	0	0	0
5. Allègement de la dette	0	0	0	285	237	269	1	0	1	1
Créanciers officiels	0	0	0	285	237	269	1	0	1	1
dont: DSSI	0	0	0	279	228	260	-1	0	-1	-1
Créanciers commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6. Arrears extérieurs	0	0	67	29	-96	-57	0	-38	0	-38
7. Besoin de financement résiduel	-1	161	-146	232	60	79	0	0	144	0

1/ Après variation projetée des réserves brutes.

2/ Se réfère aux projections du FMI CR 22/013 (RS décembre 2021)

Annexe I. Utilisation des cryptoactifs comme monnaie officielle : risques et mesures à prendre par les pouvoirs publics

L'utilisation des cryptoactifs comme monnaie officielle ayant cours légal pose des risques majeurs, notamment pour la stabilité macro-financière, l'intégrité financière et la protection des consommateurs, mais aussi plus généralement pour la prise de décisions de bonnes politiques macroéconomiques dans la CEMAC. Afin de contenir ces risques, des mesures telles que la décision prise le 6 mai dernier par la COBAC d'interdire aux institutions financières d'effectuer des transactions en cryptoactifs ou de détenir des cryptoactifs sont appropriées. Elles devraient être complétées, le moment venu, par des mesures visant à renforcer le contrôle réglementaire du système financier, corriger les lacunes relatives à la réglementation et à la surveillance et à renforcer la protection des consommateurs. Il convient de noter que plus de neuf mois après l'adoption du bitcoin comme monnaie légale par le Salvador, pionnier en la matière, les cryptoactifs n'ont été que peu utilisés dans le pays, y compris pour les envois de fonds¹. Cette annexe explore les implications macroéconomiques de l'adoption du bitcoin comme monnaie officielle ainsi que les risques que pourrait engendrer un développement plus large de cryptoactifs volatiles.

A. Implications macroéconomiques de l'utilisation du bitcoin comme monnaie officielle

En raison de sa volatilité, le bitcoin ne peut pas efficacement servir d'intermédiaire des échanges, d'unité de compte ou de réserve de valeur. Cela, en soi, disqualifie son utilisation comme monnaie, et donc comme monnaie ayant cours légal. En outre, une telle adoption aurait des conséquences sur les politiques macroéconomiques et soulèverait des risques macroéconomiques et financiers.

1. Politique budgétaire.

En République centrafricaine (R.C.A.), l'utilisation du bitcoin comme monnaie légale pourrait perturber la capacité du gouvernement à mener sa politique budgétaire et affaiblir sa solvabilité.

La volatilité du bitcoin² se répercuterait les finances publiques, par exemple si les pouvoirs publics décidaient de libeller les



sur

¹ Par ailleurs, le Salvador a enregistré des pertes budgétaires importantes liées à ses investissements en cryptoactifs, ce qui a contribué la détérioration de sa situation budgétaire et à des baisses de notation (voir, notamment Alvarez et al., 2022).

² La volatilité réalisée du bitcoin sur trois mois s'élève à 60 % (contre 13 % pour l'or et 16 % pour l'indice S&P 500) (FSB, 2022). Par exemple, les prix du bitcoin sont passés de 29 000 dollars à environ 68 000 dollars entre janvier et début novembre 2021, avant de tomber à approximativement 31 000 dollars en début mai 2022.

recettes fiscales et/ou les dépenses en bitcoin, donnant lieu à d'éventuelles asymétries de devises dont le coût serait élevé. Par conséquent, la conduite de la politique budgétaire serait perturbée.

Si les besoins de financements ne sont pas satisfaits par des financements intérieurs ou extérieurs, le pays pourrait commencer à émettre des titres basés sur du bitcoin. Dans ce cas, la volatilité se transmettrait à la charge de la dette du pays.

La convertibilité légale du bitcoin en francs CFA pourrait générer des passifs éventuels importants pour l'Etat. Les incitations conçues pour favoriser l'utilisation par la population, telles qu'une dotation unique, l'installation de distributeurs automatiques de billets, ou des subventions sur certains produits en cas de paiement par cryptoactifs (El Salvador, [Consultations de 2021 au titre de l'article IV](#)), pourraient avoir un coût budgétaire important.

2. Politique monétaire. Si l'utilisation du bitcoin se répandait largement dans l'Union, la capacité de la BEAC à mener efficacement sa politique monétaire pourrait être entravée, en raison de fluctuation de la demande de monnaie qui en résulte, d'un manque de traçabilité des avoirs en bitcoins, et du risque de désintermédiation bancaire. En outre, les recettes de seigneurage de la BEAC seraient réduites (Kahn *et al.*, [2022](#)).

3. Viabilité extérieure. La libre convertibilité entre franc CFA et bitcoin pourrait créer un risque pour l'accumulation des réserves mutualisées dans la région, dans la mesure où elle créerait un mécanisme parallèle d'entrées et de sorties de capitaux à *priori*, difficiles à tracer et non-contrôlé par la BEAC. La demande de francs CFA émanant de détenteurs de bitcoin, y compris éventuellement de non-résidents, pourrait entraîner de fortes augmentations de l'offre de francs CFA, qui pourrait être difficile à stériliser et pourrait compliquer la gestion de l'arrimage du franc CFA à l'euro. Le FMI recommande de classer le bitcoin comme un actif non financier, étant donné l'absence de contrepartie en passif ; cela implique que les bitcoins ne peuvent pas être comptés comme réserves internationales (FMI, *Treatment of crypto assets in macroeconomic statistics*, 2019). En outre, les lois et réglementations concernant la gestion des flux de capitaux pourraient être affaiblies si le bitcoin était utilisé pour les contourner (FMI [Fintech note](#), 2022).

4. Transparence statistique. Le pseudonymat qui caractérise le bitcoin réduit la transparence et la traçabilité des transactions et limiterait probablement donc l'exhaustivité et la fiabilité des données monétaires, budgétaires, financières d'inflation et de balance de paiements. Ainsi, une détérioration de la qualité des informations statistiques et les lacunes dans les données entraveraient l'évaluation des risques, l'analyse économique et la calibration des options de politiques.

B. Risques pour le secteur financier liés à l'utilisation du bitcoin et des cryptoactifs

Une utilisation croissante du bitcoin ou d'autres cryptoactifs volatils pourraient créer des risques importants sur le système financier d'un pays. Les banques et autres institutions financières pourraient être exposées à de fortes fluctuations de leurs bilans. En outre, les risques pour la stabilité financière

pourraient facilement se propager aux finances publiques, compte tenu du lien fort entre le souverain et les banques. L'exposition des banques et des institutions financières aux cryptoactifs affecte leurs bilans et probablement leurs ratios prudentiels, quoique de manière différente en fonction de leur classification (par exemple actifs, monnaie locale ou devise).

Risques pour l'actif du bilan

5. **Risque de crédit.** L'acceptation des cryptoactifs en collatéral, avec des décotes mal définies, pourrait augmenter le risque de crédit. La volatilité des cryptoactifs pourrait entraîner un effet de richesse ; et des effets de richesse négatifs pourraient réduire la capacité de remboursement des ménages et détériorer la qualité des actifs *via* une hausse des prêts improductifs.
6. **Risque de solvabilité.** Bien qu'il n'existe pas à ce jour d'orientation sur les réglementations prudentielles applicables aux cryptoactifs, leur profil de risque justifierait l'imposition de pondérations de risques élevées³, ce qui aurait alors un impact sur les bilans des banques (à travers un relèvement de l'exigence de fonds propres ou d'une réduction de l'effet de levier) et sur l'activité économique (du fait de l'éviction des activités de prêt).
7. **Risque de liquidité.** Pour le cas spécifique des cryptomonnaies, les liquidités (actifs) des banques pourraient se détériorer car les cryptoactifs pourraient ne pas être qualifiés d'actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets*, HQLA).
8. **Risque de marché.** Le risque de marché pourrait augmenter si les banques détenaient des cryptoactifs extrêmement volatils. Au cours des dernières années, la corrélation entre les variations des prix des cryptoactifs et des actions s'est accrue, réduisant les gains potentiels de diversification (Iyer, [2022](#)).
9. **Risque opérationnel.** Outre les risques juridiques et de cybersécurité qui pourraient survenir en raison de l'incompatibilité entre les lois nationale et supranationale, entraînant des amendes pour fautes ou des systèmes et des contrôles peu performants, la survenue de problèmes techniques met en exergue les risques opérationnels qui peuvent entraîner des pannes importantes empêchant l'utilisation de services liés aux cryptoactifs. Ces risques augmentent les coûts et les exigences de fonds propres des banques.

Risques pour le passif du bilan

10. **Risques liés à la structure de financement.** La désintermédiation bancaire induite par l'utilisation de cryptoactifs réduit la disponibilité et la stabilité des dépôts. Une augmentation des coûts de financement pourrait amener les banques à choisir des stratégies de financements et/ou de prêt plus risquées afin de maintenir leur rentabilité. En outre, une perte des relations avec la clientèle

³ Par exemple, un document de consultation de [2021](#) du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) indique la possibilité d'imposer une pondération de risque de 1250 % aux expositions au bitcoin (cryptoactif, catégorie 2).

et des données sur les transactions compromettrait l'évaluation du risque de crédit et la capacité des banques à proposer des produits ciblés (Rapport sur la stabilité financière dans le monde, octobre 2021). Enfin, les cryptoactifs pourraient accélérer les retraits massifs de dépôts, nécessitant un cadre de filet de sécurité adapté.

11. Risque de liquidité. La transformation de la structure du financement (baisse des dépôts ou de leur stabilité, si les déposants préfèrent les dépôts à vue de sorte à pouvoir saisir d'éventuelles opportunités) et de liquidité des actifs pourrait détériorer les ratios de liquidité.

12. Risque lié à l'effet de levier. Les institutions financières dans la CEMAC pourraient accroître leurs expositions aux cryptoactifs par rapport à la taille de leurs portefeuilles. Les risques seraient accrus si ces expositions employaient des effets de levier importants, notamment par l'utilisation de dérivés faisant référence à des cryptoactifs. Les pertes en cryptoactifs, si elles sont accompagnées par un effet de levier, des mésalliances de liquidité et par des interconnexions avec le système financier traditionnel, pourraient amplifier le risque systémique découlant des effets de richesse.

13. Risque de contrepartie. Une croissance rapide des plateformes de négociation des cryptoactifs, en l'absence de parties clairement identifiables chargées de la gouvernance, pourrait remettre en cause les règles fondamentales de discipline en matière de stabilité financière, de réglementation et de supervision. Les systèmes de paiement pourraient être exposés à des risques de contrepartie accrus, en particulier si les actifs négociés sont volatils et les positions des acteurs sont fragiles. Cela pourrait entraîner un risque de contagion entre les acteurs du marché. L'utilisation des cryptoactifs pour régler des transactions amplifierait ces risques.

C. Intégrité financière, lutte contre la corruption et protection des consommateurs

14. Intégrité financière et lutte contre la corruption. A moins que des mesures efficaces d'atténuation des risques de blanchiment des capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme ne soient mises en place, les cryptoactifs peuvent présenter des risques importants pour l'intégrité financière. Les cryptoactifs peuvent également accroître sensiblement les risques de corruption en l'absence d'institutions fortes et d'un cadre juridique solide. Cela est notamment dû à leur nature pseudo-anonyme et décentralisée, la rapidité des transactions, notamment transfrontalières, et à d'autres caractéristiques telles que les fonctionnalités susceptibles de renforcer l'anonymat. Dans ce contexte, un cadre juridique et réglementaire solide est essentiel pour s'assurer que les autorités puissent gérer efficacement les risques d'abus des cryptoactifs à des fins illégales. Le problème pourrait se poser de façon particulièrement aiguë dans les pays dont les institutions ou les régimes de LBC/FT sont peu fiables et en l'absence de mesures pour identifier, prévenir et poursuivre en justice l'utilisation illégale de cryptoactifs et atténuer les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme associés à ce type d'actifs. Un cadre faible régissant les cryptoactifs pourrait également créer de nouvelles possibilités de corruption, notamment pour échapper aux contrôles lors des échanges de cryptoactifs contre de la monnaie fiduciaire.

15. Relations de correspondants bancaires. Les cryptoactifs pourraient engendrer un risque de perte des relations de correspondants bancaires, s'ils restreignent la capacité des banques à appliquer correctement leurs procédures de connaissance de la clientèle.

16. Protection des consommateurs. Une généralisation des cryptoactifs poserait d'importants problèmes sur le plan de la protection des consommateurs. Des fluctuations de la valeur des cryptoactifs, des fraudes ou des cyber-attaques pourraient ébranler la richesse des ménages et des entreprises. Dans le cas du bitcoin, les possibilités de recours sont limitées faute d'émetteur légal.

17. Inclusion financière. Les cryptoactifs pourraient nuire à l'inclusion financière dans des contextes de faible accès à l'électricité et à Internet et où les plateformes technologiques sont peu développées⁴. En revanche, la mise en place d'un écosystème reposant sur un portefeuille électronique ou d'une monnaie électronique pourrait accroître la portée et l'utilisation des paiements électroniques, améliorant ainsi l'inclusion financière (FMI, *Mobile Money in the COVID-19 Pandemic*, [2021](#)).

D. Mesures à prendre

Utilisation des cryptoactifs comme monnaie officielle

- **Les cryptoactifs ne devraient pas avoir cours légal.** Dans le cas de la République centrafricaine, la loi adoptée semble contredire le cadre juridique de l'union monétaire, qui accorde à la seule BEAC le droit exclusif d'émettre des billets de banque et des pièces ayant cours légal dans les États membres de l'union monétaire. Plus généralement, tout changement d'unité monétaire ou de monnaie ayant cours légal dans un pays nécessitent des modifications complexes et vastes de la législation monétaire, afin d'éviter de créer un système juridique incohérent donnant lieu à des arbitrages réglementaire et à une incertitude juridique.
- **La décision prise par la COBAC le 6 mai dernier limite les risques que posent les cryptoactifs** pour les institutions financières placées sous son contrôle puisqu'elle leur interdit d'utiliser des cryptoactifs à des fins de transaction, de comptabilité et d'évaluation des postes de bilan et hors bilan.

Utilisation de cryptoactifs n'ayant pas cours légal

Au-delà du cas précis du bitcoin, le développement des cryptoactifs dans la CEMAC requiert des mesures permettant de coordonner les actions des régulateurs, de protéger l'intégrité financière et de soutenir la protection des consommateurs.

⁴ Le taux de pénétration d'Internet en République centrafricaine s'élevait à 11,4 % en 2021 ([Portail de données DataReportal](#), 2021).

- **Réponse réglementaire coordonnée.** À moins qu'elles ne décident de maintenir l'interdiction des cryptoactifs, les instances de régionales de supervision (la BEAC, la COBAC et la COSUMAF) devraient se coordonner pour améliorer la réglementation pour prévenir les risques. Un cadre réglementaire adéquat est nécessaire pour faire face aux nouveaux risques découlant des problèmes de volatilité, de pseudonymat et d'intégrité des marchés financiers liés aux cryptoactifs. Une réglementation devrait être élaborée pour définir explicitement le phénomène de cryptoactifs, afin de pouvoir établir clairement le champ des activités de surveillance, le périmètre réglementaire et le régime d'application des dispositions. La réglementation devrait incorporer une claire division des responsabilités et préciser clairement les limites de la réglementation, en particulier le traitement juridique des non-résidents et des transactions transfrontalières. Les régimes de sanction, d'inspection et d'application des dispositions devraient être établis, y compris des mesures visant à renforcer la capacité de supervision des autorités.
- **Atténuer les risques touchant à la protection des consommateurs, au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme et aux aspects opérationnels.** Étant donné le faible niveau d'éducation financière dans les pays de la CEMAC, il est nécessaire d'atténuer les risques opérationnels et ceux pesant sur la protection des consommateurs en informant les consommateurs sur les risques liés aux transactions en cryptoactifs et à la détention de ce type d'actifs.
- **Atténuer les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.** Le Groupe d'action financière (GAFI) recommande d'assurer une couverture appropriée des actifs virtuels dans les cadres juridiques (notamment dans les codes pénaux) et, à moins que les autorités ne décident d'interdire les activités liées à ces actifs, de mettre en place une réglementation appropriée en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme applicable aux prestataires de services liés aux actifs virtuels. Les mesures pour atténuer les risques liés aux cryptoactifs comprennent 1) une évaluation et un examen des risques et une adaptation en conséquence du cadre juridique et institutionnel existant ; 2) participation active et continue du secteur privé (les prestataires de services liés aux cryptoactifs, les institutions financières et les entreprises et professions non financières désignées, telles que définies par le GAFI) ainsi que des instances publiques concernées ; et 3) compte tenu du caractère souvent transfrontalier des activités liées aux cryptoactifs, l'instauration d'un dialogue et d'une coopération approfondis avec les entités sœurs étrangères.
- **Améliorer le cadre statistique** afin de saisir les évolutions, les risques et de renforcer le processus décisionnel.

Appendice I. Suivi de la lettre d'appui aux programmes de relance et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC

Yaoundé, le 10 juin 2022

Madame Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington, DC 20431
Etats-Unis

Objet: Suivi de la lettre d'appui aux programmes de relance et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC

Madame la Directrice Générale,

La présente lettre renouvelle les assurances fournies en novembre 2022 par les Institutions Communautaires en soutien aux programmes de relance et de réformes économiques engagés par les États membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Elle reflète les engagements pris lors des discussions menées au cours des consultations régionales effectuées du 3 au 17 mai 2022 par les services du Fonds Monétaire International (FMI) auprès des Institutions de la CEMAC.

La CEMAC a subi de plein fouet la crise de la COVID-19, en raison non seulement de la faiblesse de ses infrastructures de santé, qui a nécessité des mesures de confinement strictes, mais aussi de sa forte dépendance au secteur pétrolier, qui a connu un choc violent en 2020. En 2021, l'assouplissement des restrictions sanitaires, les efforts de relance budgétaire des États membres et la remontée des cours du pétrole tirée par la reprise économique mondiale, ont contribué à une reprise économique timide mais réelle dans la sous-région. La croissance estimée du PIB devrait s'élever à 1,2 %, principalement tirée par le secteur hors pétrole. L'inflation moyenne aurait été contenue à 1,4 % en 2021, bien en deçà du critère de convergence régional de 3 %.

Après la crise violente subie par la sous-région en 2020, les autorités nationales et régionales ont concentré leurs efforts de politique économique au cours de l'année 2021 sur la stabilisation macroéconomique et la préparation de la sortie de crise. Dans ce contexte, les mesures d'assouplissement monétaire et prudentiel mentionnées dans notre dernière lettre d'assurance, qui avaient permis d'atténuer l'impact de la crise tout en contenant les risques, ont été progressivement

normalisées. Ainsi, alors même que les besoins agrégés de liquidités des banques de la sous-région restaient élevés, la BEAC a maintenu inchangé son plafond de refinancements aux banques pendant la plus grande partie de l'année, avant d'entamer un resserrement monétaire. En novembre 2021, au vu de la progression mitigée des réserves, la BEAC a relevé le taux directeur de 25 points de base, de 3,25 % à 3,50 %. Le taux de la facilité de prêt marginal a été relevé en parallèle de 5,0 % à 5,25 %, laissant inchangé le corridor de 175 points de base. La BEAC a également resserré la liquidité, en réduisant ses injections hebdomadaires de 250 à 230 milliards de FCFA en décembre 2021 et en augmentant le taux des opérations de ponction de liquidités, qui avait été réintroduit en août, de 30 points de base, afin d'accroître l'attractivité de sa fenêtre de ponction de liquidités. Les décotes appliquées aux titres publics pour les opérations monétaires, qui avaient été assouplies en 2020, ont été relevées en septembre 2021. Sur le plan prudentiel, la normalisation a été entamée à travers le relèvement progressif des exigences en fonds propres au titre du volant de conservation des fonds. Dans un environnement où la plupart des banques centrales ont usé de politiques monétaires ultra accommodantes, la BEAC s'est, conformément à ses statuts, abstenue de fournir un financement monétaire direct aux Etats membres.

Les soutiens financiers extérieurs reçus par la CEMAC, notamment l'allocation des droits de tirage spéciaux (DTS) en août 2021, ont permis de renforcer les réserves de change. Toutefois, en lien avec la réouverture des économies, la dynamique des importations, qui a enregistré une forte croissance, a atténué la progression des réserves qui, à fin 2021, ne s'établissaient qu'à 2,7 mois d'importations. Néanmoins, les avoirs extérieurs nets (AEN) ont progressé depuis leur creux du 3^{ème} trimestre 2021 malgré les retards enregistrés dans les déboursements des appuis budgétaires extérieurs, qui ont donné lieu à un manque à gagner de 71,6 millions d'euros au dernier trimestre 2021. Par ailleurs, une performance moindre que prévue du secteur pétrolier a perturbé le redressement du solde courant, tirant les avoirs extérieurs à la baisse. Dans ce contexte, la cible sur les avoirs extérieurs nets de la sous-région à fin décembre 2021 (2,20 milliards d'euros) n'a pas pu être atteinte. N'eussent été ces facteurs, les réserves nettes à fin décembre 2021 auraient atteint le niveau projeté lors de la dernière revue des politiques régionales. Toutefois, le niveau de la cible a été dépassé le premier jour ouvrable suivant la date d'échéance du 31 décembre 2021, le 03 janvier 2022.

Par ailleurs, la BEAC est actuellement dans un processus d'amélioration continue de la qualité de ses statistiques monétaires. À la suite d'un audit de notre méthodologie, les dépôts du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) (0,2 milliard d'euros), initialement comptabilisés en engagements extérieurs, ont été reclassés en engagements intérieurs, conformément au manuel des statistiques monétaires du FMI. Ceci a entraîné une révision à la hausse des AEN, qui s'établissaient à 2,32 milliards d'euros à fin décembre 2021, soit un niveau supérieur à la

cible d'AEN établie pour cette date. Nous nous proposons d'ajuster les assurances afin de refléter le changement méthodologique pour fin juin et fin décembre 2022 respectivement.

L'année 2022 devrait être marquée par une accélération de la croissance, qui devrait atteindre 4,2 % grâce au redressement de la demande globale, aux prix élevés du pétrole et au rattrapage de la croissance non-pétrolière. En outre, les projections budgétaires pour 2022 sont plus encourageantes – le solde budgétaire global de la sous-région, dons exclus, devrait s'améliorer pour atteindre 1,2 % du PIB, soutenu par la progression des recettes pétrolières (en particulier au Congo et au Tchad). La dette publique totale devrait atteindre 50,4 % du PIB en 2022, soit une diminution de 8,4 points de pourcentage par rapport à son niveau estimé de 2021. Le solde courant devrait également s'améliorer significativement, passant d'une position déficitaire de 2,6 % du PIB en 2021 à un excédent de 0,9 %, ce qui reflète l'impact positif du niveau élevé des prix des hydrocarbures dans les pays producteurs de pétrole de la sous-région. En raison des pressions inflationnistes mondiales croissantes, l'inflation devrait progresser et atteindre 3,4 %, en raison notamment de la hausse des prix des denrées alimentaires.

Ces perspectives favorables sont cependant soumises à des incertitudes élevées, liées notamment à la guerre en Ukraine qui pourrait entraîner un ralentissement de la demande globale, une accélération de l'inflation, particulièrement pour les denrées alimentaires, et un durcissement plus rapide des conditions financières mondiales. La hausse de l'inflation mondiale pourrait entraîner une augmentation du coût des subventions (carburant, nourriture et éventuellement engrais), qui pourrait peser sur les budgets, érodant les gains liés à la hausse des recettes pétrolières et pesant *in fine* sur les réserves. Le resserrement des conditions financières mondiales augmenterait les vulnérabilités liées au refinancement, notamment si elles se répercutaient sur le marché régional. La reprise sera également subordonnée aux revues des programmes en cours avec le FMI, ainsi qu'à l'assistance financière attendue de la part des autres partenaires au développement et aux progrès en matière de négociation sur la restructuration de la dette dans certains pays (Congo et Tchad), étant donné les besoins de financement extérieur importants de la sous-région. Par ailleurs, les perspectives de croissance restent vulnérables à l'évolution de la pandémie dans la sous-région et à la propagation de nouvelles vagues ou variantes de la COVID-19 ainsi qu'au rythme de la vaccination, qui pourraient retarder la reprise économique. Elles sont également conditionnées par certains développements au niveau interne, notamment en lien avec la situation sécuritaire et socio-politique au Cameroun, en RCA et au Tchad, qui sont susceptibles de fragiliser la performance de la mise en œuvre des programmes.

Dans ce contexte macroéconomique empreint d'incertitudes, la BEAC continue de mettre en œuvre les mesures nécessaires à la fois au renforcement de la stabilité externe de la sous-région et à la stabilité monétaire interne, conformément à son mandat.

Dans un contexte de reprise économique, l'ampleur escomptée des pressions inflationnistes en 2022 nous a conduits à poursuivre le resserrement de la politique monétaire. En mars 2022, la BEAC a en effet relevé le taux directeur de 50 points de base, pour l'établir à 4,0 %. Elle a également relevé le taux de la facilité de prêt marginal à 5,75 %, laissant inchangé le corridor de 175 points de base. Elle a par ailleurs augmenté le taux des opérations de ponction de liquidités de 25 points de base en février (à 0,75 %), poursuivi la normalisation de ses injections hebdomadaires de liquidités, qui sont passées de leur niveau le plus élevé de 250 milliards de FCFA en 2021 à 160 milliards de FCFA en avril, et mis fin à deux des trois opérations d'injection de liquidité à long terme. En mars 2022, la BEAC a retiré l'accès au guichet principal d'adjudications de trois nouvelles banques en situation de dépendance structurelle aux injections de liquidités. Au total, ce sont cinq banques qui ne sont plus admises qu'au guichet de facilité de prêt marginal, et auprès desquelles des demandes de plan de refinancement crédibles ont été faites. Le régime des décotes appliquées aux titres publics pour les opérations monétaires a par ailleurs continué d'être resserré en mai 2022. Les évolutions du taux interbancaire et du taux moyen pondéré des soumissions reflètent l'efficacité des mesures prises en termes de gestion de la liquidité. La BEAC se tient prête à continuer d'adapter ses mesures de politique monétaire en tant que requis pour préserver de manière appropriée la stabilité interne et externe.

Nous poursuivons par ailleurs la mise en œuvre pratique des accords conclus en fin 2021 quant à l'application de la réglementation des changes au secteur pétrolier. Les procédures d'autorisation de comptes en devises sont en cours, et plus de 230 comptes ont déjà été approuvés, pour permettre le rapatriement d'une partie significative des recettes d'exportation. Ces comptes pourront être utilisés avec une grande flexibilité et à faible coût, et seront à l'abri de saisie-attribution et/ou de saisie sur compte bancaire. Les discussions sur les modalités opérationnelles de rapatriement des fonds dédiés à la réhabilitation des sites pétroliers se poursuivent. Au-delà de l'application de la réglementation des changes au secteur pétrolier, le soutien des Etats sera indispensable pour favoriser les rapatriements des recettes d'exportation, y compris pour les entreprises publiques, en vue du renforcement de la stabilité externe de la sous-région.

Par ailleurs, la BEAC a poursuivi son action visant à contribuer à une gestion plus efficace des finances publiques. La mise en place de la plateforme informatique visant à faciliter la gestion des comptes uniques des trésors à la BEAC se poursuit. Des améliorations destinées à renforcer davantage la qualité et la sécurité de la plateforme sont en cours et la mise en œuvre opérationnelle

est attendue à la fin de 2022 pour le Cameroun et le Gabon, tandis que nous notons avec satisfaction un intérêt accru de la part de nouveaux pays de la sous-région.

Dans le même temps, la BEAC poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de renforcement de la transparence financière. Nous avons conduit une phase de préqualification pour l'agrément d'un bureau d'information sur le crédit (BIC) en juin 2021 et retenu un candidat avec lequel des négociations vont débuter dans les prochains jours, après obtention de l'avis de non-objection de la Banque Mondiale. De plus, la nouvelle Centrale des Risques Bancaires est en phase de recette en vue du démarrage du site pilote en septembre 2022 au Gabon, avant d'être étendue aux autres pays.

En ce qui concerne la surveillance bancaire, les missions d'inspection sur place ont repris depuis 2021 et se poursuivent malgré des contraintes d'effectifs. La réforme des processus et des outils en vue d'une surveillance basée sur les risques et de la mise en conformité de certaines règles prudentielles aux normes de Bâle se poursuit.

La COBAC travaille par ailleurs à la sortie des mesures temporaires d'assouplissement prudentiel prises pendant la pandémie. Ces mesures devraient être levées à la mi-2022, et la COBAC s'assurera ensuite que les banques se conformeront aux règles de classification des actifs et de provisionnement, et soumettront des plans de recapitalisation, si nécessaire. Elle suivra attentivement l'évolution des créances en souffrance et s'assurera que les banques auront mis en place des mécanismes de renforcement des fonds propres permettant au système bancaire d'être dans une position de force pour soutenir la reprise économique qui s'annonce. Dans ce contexte, les stratégies d'apurement des arriérés des gouvernements et les efforts de recapitalisation des banques vulnérables joueront un rôle important. La COBAC assurera un suivi rapproché des procédures de recapitalisation, suivra attentivement l'évolution de l'exposition des banques au risque souverain, et se tiendra prête à accélérer les procédures de résolution des banques le cas échéant.

Le soutien des Etats sera nécessaire au renforcement des banques publiques et à la mise en œuvre de plans d'apurement des arriérés basés sur les principes de transparence, qui devront être appuyés par des mesures de renforcement de la gestion des finances publiques pour empêcher l'émergence de nouveaux arriérés qui mettraient en danger la stabilité financière. Le soutien des Etats sera également indispensable pour assurer la réduction du risque souverain sur les bilans bancaires.

Par ailleurs, la COBAC soutiendra les efforts menés par la BEAC en matière de contrôle des injections de liquidité en assurant un suivi des besoins de refinancement des banques et en appuyant les exigences de préparation de plans de refinancement pour les banques en besoin structurel de liquidité.

Face à l'émergence de la question des cryptoactifs dans la sous-région, la COBAC a pris des mesures d'urgence destinées à préserver les bilans bancaires et la stabilité financière de la sous-région. La décision du 6 mai 2022 interdit aux établissements placés sous son contrôle d'utiliser les cryptoactifs et renforce les exigences de reporting auxquelles elles sont soumises. Cette mesure étend cette interdiction aux acteurs de la téléphonie mobile pour toute éventuelle transaction et/ou conversion de ces cryptoactifs en monnaie électronique. Au regard de l'évolution rapide du paysage des cryptoactifs dans la sous-région, les régulateurs régionaux (BEAC, COBAC et COSUMAF) tiennent à coopérer de manière étroite afin d'adapter la réglementation pour limiter les risques liés aux cryptoactifs dans la CEMAC.

Ces mesures, combinées à la poursuite de l'assainissement budgétaire et à la mise en œuvre des réformes structurelles et de renforcement de la transparence et de la gouvernance par les Etats membres ainsi qu'au soutien budgétaire des partenaires au développement dans le cadre des programmes en cours avec le FMI, devraient contribuer à la consolidation des avoirs extérieurs nets et permettraient ainsi d'atteindre 2,81 milliards d'euros à fin juin 2022 et d'envisager une cible de réserves significativement plus haute, à 3,73 milliards d'euros à fin décembre 2022. Ces projections sont en particulier basées sur des hypothèses de financements extérieurs (incluant financements exceptionnels mais hors financements du FMI) de 210 millions d'euros au cours du premier semestre de 2022 et de 484 millions d'euros au cours du deuxième semestre de 2022.

La BEAC et la COBAC maintiendront leurs efforts pour assurer un suivi diligent de l'évolution des programmes des pays de la CEMAC et continueront à travailler en étroite collaboration avec les services du FMI pour appuyer la stratégie régionale de sortie de crise. Elles se tiennent prêtes à notifier et consulter en temps utile les services du FMI sur les évolutions économiques susceptibles d'affecter la stabilité extérieure de la CEMAC d'ici décembre 2022, et à prendre les mesures correctrices, y compris en matière de politique monétaire, qui seraient nécessaires en cas d'évolution défavorable.

Restant disponible à œuvrer aux côtés du FMI et des Etats membres de la CEMAC dans l'objectif de parvenir au rétablissement des équilibres macroéconomiques de la sous-région, je vous prie d'agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'expression de ma considération distinguée. /-

ABBAS MAHAMAT TOLLI

Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo, administrateur pour la République du Congo, M. Régis N'Sonde, administrateur suppléant, et M. Nguema-Affane, conseiller principal de l'administrateur

Réunion du conseil d'administration 22/57

Le 22 juin 2022

Introduction et présentation générale

Au nom des autorités de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), nous tenons à remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour leur soutien constant aux États membres et aux institutions régionales de la CEMAC dans la mise en œuvre de la stratégie régionale en vue de renforcer la stabilité intérieure et extérieure de l'union monétaire.

Alors que l'économie régionale se relève de la pandémie, les autorités sont particulièrement reconnaissantes du solide appui fourni par le FMI durant la crise sanitaire. Cet appui a été déterminant pour atténuer les conséquences humaines, sociales et économiques de la crise après que la région a subi un important choc sur les prix des produits de base au début de la pandémie. Les six pays de la CEMAC (Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) bénéficient actuellement d'un accord avec le FMI ou appliquent un programme de référence. En outre, ils ont utilisé leur allocation de DTS pour réaliser des dépenses prioritaires et couvrir des besoins de financement budgétaire résultant d'un déficit de concours extérieurs ainsi que pour accumuler des réserves à la banque centrale, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC).

Les autorités régionales ont continué d'appuyer l'action des États membres de la CEMAC et elles ont appliqué, au premier semestre 2022, des politiques et des réformes conformes aux engagements énoncés dans le suivi de la lettre de soutien aux programmes de redressement et de réformes des pays membres de la CEMAC de décembre 2021. Elles ont poursuivi le retrait des mesures de soutien adoptées en réponse à la pandémie et procédé au resserrement nécessaire de leur politique pour favoriser l'accumulation de réserves et contenir les anticipations d'inflation. Malgré des concours extérieurs plus faibles que prévu, les avoirs extérieurs nets (AEN) sont supérieurs à la cible fixée pour fin décembre 2021, principalement en raison d'un changement méthodologique dans l'évaluation de la situation monétaire, lequel s'est traduit par une révision à la hausse des avoirs.

Les autorités de la CEMAC reconnaissent que la position extérieure de la Communauté demeure fragile, mais elles prévoient que le niveau élevé des prix du pétrole favorisera la reconstitution des marges de manœuvre budgétaire et extérieure. En outre, elles

souscrivent aux recommandations des services du FMI concernant les politiques et les réformes budgétaires à mener pour cela, à savoir : promouvoir la stabilité du secteur financier, appliquer de façon résolue la réglementation des changes tout en gardant à l'esprit les spécificités des industries extractives et renforcer le cadre de convergence régional. Elles restent attachées à la stratégie régionale et déterminées à mettre en œuvre les recommandations formulées lors de la Conférence des chefs d'État de la CEMAC organisée en août 2021, à laquelle a participé la Directrice générale du FMI. Les autorités de la CEMAC ont ainsi actualisé leurs assurances dans la lettre de suivi de soutien aux programmes datée de juin 2022.

Évolution récente, perspectives et risques

La situation macroéconomique de la CEMAC s'est améliorée en 2021 sur fond de reprise mondiale, malgré la persistance de la pandémie de COVID-19. Selon les estimations, le PIB de la CEMAC a augmenté de 1,1 % en 2021, tiré par le renchérissement des prix des produits de base, l'allègement des restrictions liées à la COVID et une orientation budgétaire accommodante dans les États membres. L'inflation, qui s'élève à 1,9 %, est inférieure à l'objectif de 3 % fixé comme critère de convergence, mais des tensions inflationnistes sont apparues fin 2021 parallèlement à la reprise mondiale et se sont accentuées au premier semestre 2022 à cause des répercussions de la guerre en Ukraine. À la faveur de l'amélioration de la conjoncture, de l'exécution prudente du budget et du renforcement de la mobilisation des recettes, le déficit budgétaire global de la CEMAC s'est réduit d'un tiers et atteint désormais 2 % du PIB. Dans le même temps, la dette publique est passée de 60,0 % du PIB en 2020 à 58,1 % du PIB en 2021. Le déficit courant s'est fortement contracté dans un contexte d'essor des exportations et les réserves internationales brutes ont augmenté en valeur absolue, même si elles ont diminué en mois d'importations. Cependant, les retards pris dans l'achèvement de plusieurs revues de programmes appuyés par le FMI et dans le décaissement de concours extérieurs approuvés ont amplifié la baisse des AEN. Ces derniers se repartent à la hausse depuis mars 2022.

Les perspectives de la CEMAC en 2022 et à moyen terme sont globalement favorables. Certaines restrictions liées à la riposte contre la COVID-19 ont été allégées au début de 2022 dans les pays de la CEMAC en raison du ralentissement des contaminations. Malgré un faible intérêt de la population pour la vaccination, les pays de la CEMAC continuent de mener leur campagne vaccinale, de réaliser des tests anti-COVID et d'appliquer toutes les mesures requises pour contenir les risques d'apparition d'un nouveau variant dans la sous-région. La croissance économique devrait accélérer pour s'établir à 4,2 %, ce qui offrira à la CEMAC des conditions favorables pour atteindre ses objectifs de redressement définis dans le cadre de la stratégie commune et solidaire visant à maîtriser la crise sanitaire. En 2022, le niveau élevé des prix mondiaux des produits alimentaires poussera l'inflation au-dessus du critère de convergence régional, fixé à 3 %. Conformément aux programmes

nationaux appuyés par le FMI, des mesures seront prises pour mobiliser les recettes intérieures non pétrolières et réduire davantage les dépenses courantes au profit des dépenses d'investissement et des dépenses sociales prioritaires. Conjuguées à de fortes recettes pétrolières d'après les projections, ces mesures permettront d'améliorer le solde budgétaire global de 3,1 % du PIB et de le ramener en position excédentaire. La dette publique continuera de baisser et les soldes budgétaires s'amélioreront. En outre, de grands espoirs reposent sur les négociations de restructuration de la dette publique du Tchad actuellement menées avec les créiteurs extérieurs au titre du cadre commun du G20 pour le traitement de la dette. Le solde courant devrait devenir excédentaire en 2022 à la faveur d'un essor des exportations de produits de base. Les réserves brutes augmenteront pour atteindre 3,5 mois d'importations, à condition que la mise en œuvre des programmes appuyés par le FMI ne rencontre aucun obstacle et que le décaissement des concours extérieurs suive le calendrier prévu.

Ces perspectives sont cependant assombries par des incertitudes et des risques importants, ce qui souligne la nécessité de maintenir une exécution prudente des politiques publiques dans le contexte des accords actuels conclus avec le FMI. Un rebond des infections, qui pourrait une fois de plus entraver la croissance, constitue un risque majeur. Les projections dépendent également de la durée et de l'intensité de la crise entre la Russie et l'Ukraine. La normalisation et le durcissement de la politique monétaire qu'ont lancés les grandes banques centrales en réponse à l'inflation globale pourraient resserrer les conditions financières et comprimer les investissements et les flux de financement à destination de la région. Une forte répercussion de l'inflation mondiale sur les prix nationaux placerait les autorités tant régionales que nationales devant un arbitrage difficile entre protéger les plus vulnérables et accélérer la normalisation de l'action publique. Il convient de souligner qu'une inflation élevée pourrait aggraver le risque en matière de sécurité. Compte tenu de tout ce qui précède, les autorités demeurent résolument engagées à mener les réformes structurelles et les politiques macroéconomiques appropriées et nécessaires pour préserver la viabilité des finances publiques et consolider la stabilité extérieure de la monnaie, tout en cherchant à réaliser leurs objectifs de développement. Elles appellent à une plus grande souplesse dans le cadre des accords du FMI de façon à tenir compte des risques qui entourent l'exécution des programmes.

Politiques monétaires et prudentielles et réformes structurelles

La normalisation des politiques monétaires et prudentielles, engagée en 2021, s'est poursuivie au premier semestre de 2022. Au vu de la tendance baissière des réserves de change, la BEAC a commencé à durcir sa politique monétaire en relevant son principal taux directeur, le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) et la facilité de prêt marginal de 25 points de base en novembre 2021 et de 50 points de base supplémentaires en mars 2022. Dans le même esprit, la BEAC a resserré sa politique de liquidité : elle a fait progressivement

passer ses injections hebdomadaires de liquidité de 250 milliards de francs CFA à 160 milliards de francs CFA au cours des six derniers mois et augmenté son taux de reprise de liquidité. En outre, elle a mis fin à deux de ses trois opérations d'injection de liquidité de longue maturité et bloqué l'accès des banques en situation de dépendance structurelle à l'égard des injections de liquidité. Abaissées en 2020, les décotes appliquées aux titres d'État dans le cadre d'opérations monétaires ont été relevées en septembre 2021 puis une nouvelle fois en mai 2022. L'évolution du taux interbancaire et du taux de soumission moyen pondéré montre l'efficacité des mesures adoptées sur le plan de la gestion de la liquidité.

La BEAC est également l'autorité qui met en œuvre la réglementation des changes. L'accord conclu en décembre 2021 avec les entreprises pétrolières et minières est désormais appliqué. Ainsi, l'ouverture de comptes en devises dans des banques de la région pour permettre le rapatriement des recettes d'exportations se poursuit comme prévu et ces comptes ne pourront faire l'objet d'aucune saisie-attribution ou de saisie bancaire. Quant aux discussions sur les modalités opérationnelles du rapatriement des fonds destinés à la remise en état des sites pétroliers, elles sont toujours en cours. L'application de la réglementation des changes aux entreprises publiques sera également un élément déterminant du renforcement de la stabilité extérieure de la région. S'agissant de l'accumulation de réserves, la mise en œuvre de la réglementation des changes ne devrait faire pleinement sentir ses effets que dans quelques années.

D'autres réformes menées par la banque centrale pour améliorer la gestion des finances publiques et préserver les bilans de la BEAC progressent également. La modernisation et la mise à niveau de l'infrastructure informatique sur le plan de la sécurité afin de soutenir la gestion des finances publiques, en particulier la mise en service des comptes uniques du Trésor, se poursuivent et devraient être achevées d'ici la fin de 2022. Dans le même temps, la stratégie de transparence financière porte ses fruits : la sélection d'un bureau d'information sur le crédit et la création d'un registre des risques de crédit progressent de façon régulière. La BEAC accueille favorablement le récent rapport sur l'évaluation des sauvegardes et s'attachera à appliquer les recommandations qui y sont formulées. En outre, elle partage l'avis des services du FMI quant à la nécessité de contenir les risques qui découlent notamment des obligations acquises lors de la pandémie de COVID-19.

La Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) poursuit la normalisation de la politique prudentielle, qui a débuté par une hausse progressive des exigences de fonds propres au titre des volants de conservation des fonds propres en 2021. Elle s'emploie à supprimer toutes les mesures temporaires d'assouplissement des règles prudentielles restantes d'ici la mi-2022 et à faire en sorte que les banques respectent les règles en matière de classification d'actifs et de provisionnement après cette échéance. La COBAC surveillera étroitement les procédures de recapitalisation et l'évolution du risque posé par le couple État-

banques et se tient prête à accélérer les procédures de résolution des défaillances bancaires en cas de besoin. Par ailleurs, elle soutiendra les efforts de la BEAC visant à maîtriser les injections de liquidité en assurant un suivi des besoins de refinancement des banques et en appuyant l'exigence, pour les banques ayant des besoins structurels de liquidité, de mettre en place des plans de refinancement. La Commission collaborera étroitement avec les États membres sur la consolidation des banques publiques et le déploiement de la stratégie d'apurement des arriérés afin de réduire les risques d'instabilité financière. La réforme des procédures et des outils nécessaires à l'application du cadre prudentiel fondé sur le risque et à la supervision de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que l'alignement de certaines règles prudentielles sur les normes de Bâle sont en cours. Les autorités prennent bonne note de la recommandation des services du FMI d'éviter une segmentation du marché de l'émission de titres d'État, qu'elles examineront.

La COBAC suit de près l'émergence de cryptoactifs dans les États membres et a pris des mesures d'urgence pour préserver la stabilité financière. En mai 2022, la COBAC a rappelé certaines interdictions liées à l'utilisation de cryptoactifs au sein de la CEMAC, comme la souscription ou la détention de toute cryptomonnaie et l'usage du Bitcoin ou de toute autre cryptomonnaie. La COBAC a également décidé d'adopter plusieurs mesures visant à créer un système de recensement et de signalement des transactions liées aux cryptomonnaies. L'ensemble des instances de réglementation régionales (la BEAC, la COBAC et la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale, COSUMAF) travailleront ensemble à l'adaptation du cadre réglementaire en vue de contenir les risques associés aux cryptoactifs dans la CEMAC. Les autorités régionales ont vivement apprécié les échanges qu'elles ont eus avec les services du FMI sur ce sujet.

La Commission de la CEMAC reprend ses consultations au titre de la surveillance régionale en 2022 qu'elle avait suspendues durant la pandémie. La Commission continuera de définir des directives destinées à renforcer la gestion des finances publiques dans les États membres, avec l'aide du FMI, d'encourager la transposition, dans la législation nationale, des six directives régionales en matière de gestion des finances publiques adoptées en décembre 2021 et de promouvoir la mise en œuvre des réformes structurelles de façon à stimuler le commerce intrarégional dans le cadre du Programme des réformes économiques et financières (PREF-CEMAC).

Assurances

Les autorités régionales restent déterminées à soutenir la reprise économique et les réformes engagées par les États membres de la CEMAC conformément aux programmes appuyés par le FMI. Elles constatent que la région devrait globalement tirer parti de la hausse des prix du pétrole, mais elles estiment que des mesures doivent être mises en place pour contenir les tensions inflationnistes et limiter les effets de ces dernières sur le pouvoir d'achat

de la population, dans une conjoncture délicate marquée par des risques sociopolitiques et pour la sécurité. De fait, la guerre en Ukraine a fait s'envoler les prix de l'énergie et des produits alimentaires, entraînant par là d'importants chocs d'offre et de demande, qui, s'ils devaient persister, pourraient provoquer une dégradation des niveaux de vie des populations et faire naître des revendications sociales voire des troubles, mais aussi compromettre le bon fonctionnement des entreprises ainsi que la viabilité des finances publiques des pays de la CEMAC. En outre, une telle situation risque de freiner l'accumulation de réserves de change et souligne le problème que constitue la sécurité alimentaire dans la CEMAC et la nécessité de développer les chaînes de production locales. Ainsi, la guerre en Ukraine a mis un peu plus en évidence le faible niveau de diversification économique, de résilience et des échanges commerciaux intracommunautaires dans la CEMAC.

Compte tenu du climat d'incertitude à l'échelle internationale, les autorités régionales ont fourni de nouvelles assurances visant à soutenir la stabilité intérieure et extérieure de la région. Tenant compte des engagements pris pour la période à venir et supposant une mise en œuvre satisfaisante des programmes appuyés par le FMI, la BEAC table sur une augmentation des AEN, qui les porterait respectivement à 2,81 milliards d'euros à fin juin 2022 et à 3,73 milliards d'euros à fin décembre 2022 d'après la nouvelle méthode d'évaluation de la situation monétaire.

Conclusion

Si les perspectives régionales se sont améliorées, l'accentuation des risques extérieurs et régionaux impose une vigilance continue et nécessite que le FMI soutienne les efforts régionaux et nationaux visant à étayer la reprise, à préserver la stabilité intérieure et extérieure et à promouvoir une croissance pérenne, diversifiée et inclusive. À cette fin, les autorités régionales restent déterminées à collaborer étroitement avec les États membres et avec le FMI et à fournir les assurances nécessaires.